

Lettre aux Communautés

# LAC

## Chère liberté

---

Libertés en péril : la faute à qui ?

Grande pauvreté :  
contraintes et dépendance

« Vous avez été appelés  
à la liberté » *Galates 5, 13*

# Lettre aux Communautés

# LAC

La *Lettre aux Communautés*, revue bimestrielle de la Communauté Mission de France, est un lieu d'échanges et de communication entre les équipes et tous ceux, laïcs, prêtres, diacres, religieux et religieuses, qui sont engagés dans la recherche missionnaire de l'Église, en France et en d'autres pays.

Elle porte une attention particulière aux diverses mutations qui, aujourd'hui, transforment les données de la vie des hommes et la carte du monde. Elle veut contribuer aux dialogues d'Église à Église en sorte que l'Évangile ne demeure pas sous le boisseau à l'heure de la rencontre des civilisations.

Les documents qu'elle publie sont d'origines diverses: témoignages personnels, travaux d'équipe ou de groupe, études théologiques, réflexions sur les événements... Toutes ces contributions procèdent d'une même volonté de confrontation loyale avec les situations et les courants de pensée qui interpellent notre foi.

Elles veulent être une participation active à l'effort qui mobilise aujourd'hui le peuple de Dieu pour comprendre, vivre et annoncer que la foi au Christ donne sens à l'avenir de l'homme. ■



# Sommaire

- 5 | **ÉDITORIAL**  
Chère liberté !  
Guy Pasquier
- 9 | Libertés en péril :  
la faute à qui ?  
Jean-Louis Schlegel
- 17 | État de droit,  
état d'urgence  
et libertés publiques  
Bernard Guillemaut
- 24 | La fatigue démocratique :  
mythe ou réalité  
Bernard Soulage
- 33 | La liberté individuelle  
est notre norme  
Jean-Marie Donegani
- 41 | La grande pauvreté :  
contraintes et dépendance  
Marie-Agnès Fontanier
- 50 | Covid-19 : un médecin  
en première ligne  
François Bildstein
- 55 | Résister à l'obligation  
vaccinale  
Morgane
- 59 | Écrire, une révolution,  
un espoir  
Geneviève Hubert
- 63 | Pris dans les réseaux sociaux  
Étienne Galand
- 68 | Le Dieu très-bas  
qui laisse l'homme à sa liberté  
Jean-Marie Ploux
- 75 | Le baptême,  
une démarche en liberté  
Patrick Royannais
- 79 | Des migrants catéchumènes  
Françoise Richard
- 84 | « Vous avez été appelés  
à la liberté » (*Galates 5, 13*)  
Alain Le Négrate
- 92 | **UN LIVRE, UN AUTEUR**  
Paul Colrat, Foucauld  
Giuliani, Anne Waelès :  
*La communion qui vient.*  
*Carnets politiques*  
*d'une jeunesse catholique*  
Bernard Michollet
- 95 | **RÉSONANCES**  
La liberté subversive de Jésus  
Alain Le Négrate

# Éditorial

## Chère liberté !

Guy Pasquier

**C**hère liberté ! Nous y tenons beaucoup à notre liberté. Elle est notre ressort, notre énergie, pour agir, penser et choisir. Elle fait partie de notre devise républicaine ; elle constitue notre histoire : pour elle, il y eut bien des soulèvements, des guerres aussi pour la retrouver. En son nom aujourd'hui encore, des peuples se lèvent contre l'oppression, ou un pouvoir autoritaire. En son nom des migrants se mettent en route, espérant trouver une vie meilleure dans nos pays riches. En son nom toujours, dans notre pays, des hommes et des femmes se lèvent et crient justice, face à des inégalités croissantes.

Pourquoi s'interroger sur la liberté ? C'est en raison du questionnement autour des libertés publiques, et de leur restriction en raison des états d'urgence successifs. Ils ont été instaurés à la suite des attentats de 2015-2016 puis de l'apparition de la Covid-19 en 2020, avec les mesures de confinement, de limitation de déplacements, de vaccination et l'obligation du passe sanitaire qui ont largement entamé le champ des libertés. Le débat suscité dans l'opinion est toujours resté vif.

L'augmentation de la pauvreté contribue à cette limitation de la liberté. En effet, la pauvreté accroît la dépendance ; elle empêche

une relation d'égal à égal ; elle ne permet pas de devenir une personne responsable de sa vie. Dans notre pays riche, beaucoup trop de familles sont en mode de survie et c'est intolérable. Qui s'approche d'elles, et qui leur fait confiance, pour leur permettre d'exister et de se (re)construire ?

La liberté est le fondement de la démocratie et c'est dans le cadre de cette dernière qu'elle peut s'exercer. Or jamais la défiance de citoyens vis-à-vis du politique n'a été aussi forte.

**LA LIBERTÉ EST  
LE FONDEMENT  
DE LA DÉMOCRATIE.**

C'est la plus grande menace pesant sur notre système démocratique. Dans beaucoup de pays, la démocratie est en danger. C'est le cas en France, où la

confiance dans la représentation nationale est très faible. L'abstention massive aux dernières élections et la montée de l'extrême droite sont des faits marquants et inquiétants. La restriction des libertés, avec les états d'urgence mis en place, a aggravé cette prise de distance des citoyens face à la puissance publique.

Quel est encore le commun qui nous tient ensemble ? Aujourd'hui, l'individu est premier et a pris le pas sur le citoyen. La démocratie a du mal à s'adapter, car l'autonomie individuelle est devenue la norme, selon le célèbre mot de Michel Foucault : « Faire de chaque individu un entrepreneur de lui-même. » C'est le passage d'une logique d'appartenance à un groupe, à un collectif ou à une communauté qui nous ont constitués et sont aujourd'hui malmenés, à une logique d'identité beaucoup plus liquide. Les jeunes, accros aux réseaux sociaux, sont significatifs de cette approche. Ils peuvent être manipulés. Mais ils savent aussi se servir de ces outils, pour accroître leur créativité, réagir face aux injustices, ou se mobiliser pour le climat. Quelle utilisation des réseaux sociaux dans un cadre

démocratique ? Cette question se pose, et reste un défi important et urgent à relever.

Au moment de la crise sanitaire, avec les restrictions de déplacements, et le passe rendu obligatoire, nous avons pu mesurer la montée de cet individualisme par la mise en cause de toute obligation considérée comme atteinte à sa propre liberté. Nous avons pu mesurer aussi la défiance face aux avis scientifiques, et à toute personne porteuse d'autorité.

Comment avancer et comment s'en sortir ? Non pas avec moins, mais avec plus de démocratie, et une démocratie renouvelée, qui permette une participation plus importante des citoyens à la délibération et à la décision publique. Cela représente un grand pas à faire. À nous tous de nous impliquer, comme l'un de ces détenus en prison ne renonçant pas, et qui écrit : « Je rêve – je rêve de la liberté – pour vivre ma vie à partager. »

Comme chrétiens, nous ne devons pas rester à l'écart. Nous ne sommes pas démunis face à la liberté. Jésus en son temps fut un homme libre, face aux autorités, dans ses fréquentations, par ses paroles qui redonnaient espoir à ceux laissés de côté. Dans la lettre aux Galates, Paul a écrit des paroles très fortes ouvrant une perspective d'avenir (*Ga 5, 1*) : « C'est pour que nous soyons libres que le Christ nous a libérés. » Paul n'a pas fait de compromis avec les tenants de la loi. Cette liberté acquise par le Christ transgresse tout particularisme et ouvre à l'universel de la rencontre de l'autre comme frère : c'est notre conviction. Nous mesurons ce chemin parcouru à travers la démarche vers le baptême de catéchumènes du pays de Chablis, celui

JÉSUS EN  
SON TEMPS  
FUT UN HOMME  
LIBRE.

aussi de migrants à Metz. Pour chacun de nous aussi, ce processus de libération n'est jamais achevé.

Chère liberté ! Nous y tenons, mais nous avons aussi à la faire vivre, et à nous impliquer partout pour la rendre plus effective. ■



Prochain thème abordé :

LAC 315 : « Vos fils et vos filles prophétiseront »

# Libertés en péril : la faute à qui ?

Jean-Louis Schlegel

*On peut se demander s'il existe un domaine de la vie publique ou privée où les sources mêmes de l'activité et de l'espérance ne soient pas empoisonnées par les conditions dans lesquelles nous vivons.*

Simone Weil, 1934\*

**L**es libertés publiques sont-elles menacées en France ? De nombreuses voix s'élèvent dans ce sens, sans cependant parvenir jusqu'à présent à convaincre une majorité de nos concitoyens de la gravité de la menace. Selon certains observateurs, on se trouverait pourtant devant une dérive dangereuse vers un État autoritaire ou illibéral, voire dictatorial ou fasciste. L'avocat-écrivain et désormais académicien (politiquement de droite) François Sureau a ainsi fustigé sans retenue les entailles dans et les lézardes de l'État de droit depuis une dizaine d'années, en particulier les atteintes nombreuses aux libertés publiques sans que, à l'en croire, personne, à part quelques voix dans le désert, ne s'en émeuve<sup>1</sup>.

Un livre récent très documenté<sup>2</sup> met lui aussi fortement en cause l'instauration d'états d'urgence à répétition depuis 2015 : selon son autrice, Stéphanie

---

\* *Réflexions sur les causes de la liberté et de l'oppression sociale*, prés. de Robert Chenavier, Libertalia, 2022.

1. François Sureau, *Sans la liberté*, coll. « Tract », Gallimard, 2019.

2. Stéphanie Hennette Vauchez, *La démocratie en état d'urgence. Quand l'exception devient permanente*, Seuil, 2022.

---

## À PROPOS DE L'AUTEUR

Jean-Louis Schlegel est sociologue des religions et traducteur de l'allemand. Il est aussi éditeur et a été directeur de la revue *Esprit* de 2015 à 2020. Il vient de publier avec Danièle Hervieu-Léger, *Vers l'implosion ? Entretiens sur le présent et l'avenir du catholicisme* (Seuil, mai 2022).

Hennette Vauchez, professeure de droit public, la France a vécu sous état d'urgence 44 mois sur les 72 écoulés entre le 13 novembre 2015 et le 15 novembre 2021. L'état d'urgence n'est pas l'état d'exception (du juriste Carl Schmitt<sup>3</sup>), qui suspend l'ordre juridique existant : c'est au contraire un régime défini par des règles de droit partout renforcées, avec des contrôles étendus et des restrictions accrues, et un durcissement des sanctions en cas de non-respect des normes. Qu'en est-il exactement ? On en jugera après avoir rappelé divers constats.

## Un recul indéniable des libertés publiques

### Terrorisme et mesures anti-radicalité

En France, les deux raisons essentielles des états d'urgence à répétition sont le terrorisme, en particulier les attentats de 2015, et plus récemment, depuis 2020, la crise sanitaire provoquée par la pandémie de la Covid-19. Mais la prévention de la radicalité (islamiste) avait commencé en France dès les années 2010 (après l'horreur suscitée par les crimes de Mohammed Merah à Toulouse), entraînant un faisceau de mesures sécuritaires dont la nécessité, la logique et les résultats ont été contestés et mis en doute, aussi quant à leurs conséquences sur notre « capacité à (re)faire société »<sup>4</sup>. D'autres pays européens avaient mis en place plus tôt des dispositifs de sécurité et de prévention après le 11 septembre 2001, souvent en saisissant l'occasion d'un attentat chez eux pour accélérer le processus ou durcir l'existant. Mais le tournant sécuritaire drastique avait été bien sûr pris aux États-Unis dès 2001 avec le *Patriot Act*, dans la foulée de l'effroi créé, dans ce pays et dans le monde, par les attentats contre les tours du World Trade Center, lesquels, rappelons-le pour mémoire, sont aussi à l'origine d'une décision aux conséquences locales et mondiales déplorables : la seconde guerre d'Irak en 2003, entreprise pour punir et éliminer Saddam Hussein.

---

3. Carl Schmitt (1888-1985) est un juriste et philosophe politique allemand, connu par sa critique de l'impuissance démocratique et accusé d'avoir inspiré, au début des années 1930, la Constitution du III<sup>e</sup> Reich. Il a théorisé l'état d'exception dans *Théologie politique* (1922), tr. par Jean-Louis Schlegel, Gallimard, 1988, et *La Dictature* (1921), tr. Denis Trierweiler, Seuil, 2000. Le philosophe italien Giorgio Agamben a repris sa théorie de l'état d'exception comme réalité permanente des démocraties dans *Homo Sacer II*, tome 1 : *L'État d'exception* (2003), Seuil, 2016.

4. Cf. Romain Cèze, *Prévenir la violence djihadiste. Les paradoxes d'un modèle sécuritaire*, Seuil, 2019.

## Urgence sanitaire

Pour sa part, la pandémie a provoqué depuis 2019 la proclamation de régimes d'urgence sanitaire dans une centaine de pays. Les réactions aux diverses mesures de restriction de liberté ont été vives en France comme ailleurs en Europe (et au-delà), non seulement dans des tribunes et des ouvrages d'intellectuels de gauche et de droite, mais aussi sur les réseaux sociaux et les plateaux des chaînes d'information en continu (donnant la part belle aux opposants). À mesure que les confinements et leurs mesures de sauvegarde (masques, vaccination et passe sanitaire rendus obligatoires) se répétaient, se sont multipliés les signes et les manifestations explicites d'exaspération et de refus.

À MESURE QUE LES  
CONFINEMENTS (...) SE  
RÉPÉTAIENT, SE SONT  
MULTIPLIÉS LES SIGNES  
ET LES MANIFESTATIONS  
EXPLICITES D'EXASPÉRATION  
ET DE REFUS.

La différence des réactions est significative par rapport aux mesures antiterroristes, lointaines et ignorées, et dirigées contre des ennemis réels ou putatifs. On n'est plus dans la grande indifférence par rapport à leur grignotage de l'État de droit et des libertés publiques, que déplorait François Sureau en septembre 2019, car la pandémie concerne ou menace tout le monde directement dans sa vie quotidienne, et les mesures du gouvernement pour l'enrayer touchaient directement des libertés sensibles : libertés de réunion de toutes sortes (y compris conviviales), liberté de culte, de culture (les spectacles), de déplacement, de visite aux malades, de participation à des funérailles, et j'en passe... Conformément à une « loi » générale au temps de la fin des idéologies et du triomphe de l'individualisme, seul le malheur personnel, ou l'expérience du malheur<sup>5</sup> possible, donc le « sentiment », peut faire « bouger » les lignes et l'apathie des individus. Cela explique la révolte, diversement justifiée en

---

5. Le *malheur*, si important pour Simone Weil, plutôt que le *mal* : contrairement à une période plus ancienne, la pandémie n'a pas ou peu suscité de questionnement « métaphysique » sur l'existence et les causes du « mal », ou quelque chose comme une « théodicée » du côté des croyants.

fonction de l'intérêt personnel<sup>6</sup>, mais de plus en plus forte au fil des mois, d'une partie de la population contre les privations de liberté dont elle faisait l'objet.

### **Violence policière dans les quartiers**

Un troisième terrain fait l'objet de débats : c'est celui des libertés davantage « pratiques », comme celles de circuler, de se rencontrer, de manifester dans l'espace public en respectant les lois de la République et l'ordre social. Il s'agit là du domaine que surveille, encadre et contrôle la police. Selon des observateurs du social et des spécialistes de la sécurité, on voit ici les conséquences néfastes d'un néolibéralisme qui radicalise les inégalités socio-économiques, fragilise les populations victimes du chômage, de la crise du logement ou d'aléas personnels divers, et aussi crée dans les banlieues des territoires perdus pour la République. Le travail de la police n'aurait cessé, pour cette raison, d'aller dans le sens de l'« État pénal » plutôt que de l'« État social », en renforçant ses orientations et opérations sécuritaires et discriminatoires, en particulier dans les quartiers et les cités touchées par des taux de chômage record, avec leurs suites négatives bien connues (trafics en tout genre, surtout celui de la drogue, et violence des bandes organisées). En bref : cette évolution serait due à un néolibéralisme économique effréné qui, multipliant la violence sociale,

CETTE ÉVOLUTION  
SERAIT DUE À UN  
NÉOLIBÉRALISME  
ÉCONOMIQUE EFFRÉNÉ.

les inégalités et la pauvreté, est obligé d'en contenir les effets délétères par une répression en retour, qui ne recule devant aucune violence. Or selon certains analystes, les pratiques répressives de la police dans les quartiers (dont fait

partie aussi la « chasse au faciès ») déborderont de plus en plus l'espace des banlieues et concerneront indifféremment tous les citoyens : fantasmes complotistes ou réalisme ?

### **Réprimer les foules protestataires ?**

Au-delà des libertés et des répressions, inégalement partagées selon les lieux

---

6. On a même vu une concurrence des libertés, des représentants de la *culture* s'interrogeant sur des libertés accordées au *culte* mais non, entre autres, à l'activité des spectacles.

et les territoires, c'est aussi le traitement des « foules protestataires » dans les manifestations de protestation contre des politiques du gouvernement qui fait l'objet de vifs débats : les violences policières lors de manifestations pour protester contre des lois iniques ou celles des Gilets jaunes contre leur condition injuste sont considérées comme des menaces pour la liberté<sup>7</sup>. De manière générale circule et s'est imposée là aussi la thèse déjà énoncée : le néolibéralisme a des effets ravageurs sur des liens sociaux<sup>8</sup> tels que les démocraties libérales sont obligées de tenir un discours et de mettre en œuvre des moyens de plus en plus sécuritaires et répressifs pour se maintenir, d'autant plus que le thème de la sécurité est devenu depuis des décennies un argument essentiel, sinon l'unique argument, de certains partis lors de chaque élection<sup>9</sup>.

Dans ce cadre, le maintien de l'ordre devient essentiel, et on assiste à des opérations de police à la fois impressionnantes par le nombre d'unités engagées et la brutalité de la répression dont elles font montre lors de mouvements sociaux dans la rue. Là encore, les conflits d'interprétation sont récurrents : faute des manifestants ou faute de la police ? Car la police a aussi ses défenseurs : que des libertés puissent être sacrifiées au profit de la sécurité n'est pas – ou plus – une idée incongrue ou folle pour beaucoup de nos concitoyens. Selon Luc Rouban, 63 % des Français sont prêts à « perdre des libertés démocratiques au profit d'une amélioration de leur condition socio-économique »... et, probablement,

---

7. Je reprends dans ce qui suit des éléments de l'excellent chapitre « Police » de Jérémie Gauthier, dans *La société qui vient* (sous la dir. de Didier Fassin), Seuil, 2022.

8. Sans incriminer directement le néolibéralisme, des travaux de sociologues ont aussi décrit ce phénomène sous diverses rubriques : l'opposition d'une France d'en haut, à l'aise dans la mondialisation, et d'une France d'en bas, ou « périphérique », qui en souffre, cf. Christophe Guilluy, *La France périphérique*, Flammarion, 2014. Ou encore l'« archipélisation » de la France à l'heure des Gilets jaunes, cf. Jérôme Fourquet, *L'archipel français. Naissance d'une nation multiple et divisée*, Seuil, 2019, et du même, avec Jean-Laurent Cassély, *La France sous nos yeux*, Seuil, 2021. Mais des auteurs ont aussi insisté sur un néolibéralisme financier qui impose son couvercle de fer à l'ensemble du monde social.

9. Les « étrangers », y compris de nationalité française, jouent bien sûr un rôle essentiel dans cette thématique, et ils sont régulièrement l'objet, de la part de partis ou d'individus xénophobes, de demandes de limitation particulière de leurs droits.

## LA DÉMOCRATIE AMPUTÉE IMAGINÉE NE RESSEMBLE EN RIEN À UN RÉGIME TOTALITAIRE.

de l'ordre public<sup>10</sup>. Néanmoins, la démocratie amputée imaginée ne ressemble en rien à un régime totalitaire où toute liberté d'expression et d'opinion serait impossible, et où

la police pourrait venir vous arrêter à votre domicile à 5 heures du matin : elle n'est manifestement qu'un moindre mal<sup>11</sup>.

### Conflit des interprétations

À partir de ces constats, plus ou moins admis, d'un recul des libertés publiques, on a le droit de diverger sur l'appréciation de leur importance et de leur sens à court ou moyen terme. Il me semble en effet que tous les phénomènes décrits précédemment ne doivent pas être jugés à la même aune, et que la perception subjective a aussi sa part de vérité. Je m'exprimerai donc dans ce qui suit à la première personne.

Malgré le caractère succinct du rappel à propos du terrorisme et de ses conséquences sécuritaires, il est bien possible et même probable que c'est dans ce domaine, en partie inconnu ou sous-estimé de l'opinion publique, que les menaces pour la liberté sont les plus grandes. Les systèmes de contrôle et de prévention échafaudés vont probablement au-delà de la menace réelle, en reliant (comme la loi pour une sécurité globale de 2021) des domaines qui n'ont pas à l'être<sup>12</sup>, en multipliant en partie ou de manière totalement occulte (même s'il y a une part de discussion publique) le renseignement et la surveillance des institutions et des individus, sans qu'on voie bien quand et à quelle occasion ces systèmes, qui bénéficient des dernières technologies, pourraient être levés.

---

10. Luc Rouban, *Les raisons de la défiance*, Sciences Po-Les Presses, 2022, p. 138. On sait qu'avant ses malheurs récents, la Chine prétendait démontrer qu'une dictature était supérieure à une démocratie pour vaincre une pandémie.

11. De manière générale, la démocratie – son sens, ses ingrédients, son extension, ses limites – est très mal comprise, en tout cas loin des réflexions essentielles de Claude Lefort (sur Lefort, cf. *Esprit* de janvier-février 2019).

12. La délinquance ordinaire, le terrorisme et le crime organisé, cf. Hennette Vaucher, *op. cit.*, p. 64-65.

Par ailleurs, il y a des effets collatéraux, comme la loi intitulée « loi séparatisme », censée combattre l’islamisme, votée à la suite d’un moment d’émotion intense (l’assassinat de Samuel Paty) : elle durcit fortement (et opportunément ?) les conditions du droit d’association et prive la loi de laïcité de 1905 de son caractère « libéral », reconnu aujourd’hui par tous les historiens et sociologues<sup>13</sup>.

Je n’accorde pas, pour ma part, la même légitimité aux critiques contre les restrictions aux libertés pendant la pandémie et au refus de les appliquer, *a fortiori* quand il s’agissait des personnels médicaux<sup>14</sup>. Je serais en tout cas moins sévère que Stéphanie Hennette Vaucher sur la gestion dans l’urgence de la crise de la Covid, qui n’a pas été pire en France – peut-être même meilleure – que dans d’autres pays. Si la sortie ou non des mesures d’urgence avec la fin de la pandémie doit être surveillée avec la plus grande attention, l’adjectif « sanitaire » attaché au substantif « urgence », à propos d’un virus mal connu et évolutif, aurait dû justifier qu’elles soient acceptées ou considérées comme acceptables. L’injonction avait une implication morale, au sens noble du mot : « Prends soin de toi... pour les autres<sup>15</sup> ! ». L’obligation du vaccin et du passe sanitaire n’était pas d’abord, en ce sens, « sécuritaire ».

L’OBLIGATION DU VACCIN  
ET DU PASSE SANITAIRE  
N’ÉTAIT PAS D’ABORD  
« SÉCURITAIRE ».

S’il y a une critique à faire, elle serait plutôt dans la gestion très « verticale » de la crise, sans consultation ou avec une consultation restreinte des corps intermédiaires – Assemblée nationale, partis et syndicats. Mais là aussi, l’exemple

---

13. On en a un exemple tout récent avec le « burkini », le maillot de bain pour les femmes musulmanes, interdit au nom de cette loi.

14. Cf. une critique serrée du refus de l’obligation vaccinale par les soignants dans *La Revue Nouvelle*, n°8, 2021 : « La démocratie face au n’importe quoi », par Christophe Mincke et Baptiste Champion, p. 2.

15. Je me permets de renvoyer pour plus de précisions sur ce point à mon article publié sur le site de la revue *Esprit*, « Vers une dictature sanitaire ? », septembre 2021. J’y discute notamment la pente vers le fascisme, dont des auteurs comme Agamben voient déjà la réalité au cœur des démocraties actuelles. Réalité confirmée selon lui par la crise de la Covid-19.

des autres pays, où les dirigeants ont eu davantage recours à la consultation des élus intermédiaires, n'est pas entièrement probant au vu des résultats (fin 2019, les présidents des Länder allemands ont dû faire amende honorable pour une décision de déconfinement précoce qu'ils avaient obtenue contre Angela Merkel).

La difficulté propre à la France relève sans doute de facteurs beaucoup plus profonds, entre autres d'une défiance politique phénoménale (qui a mis en question aussi la validité des décisions du Conseil scientifique). De l'analyse complexe et passionnante de Luc Rouban<sup>16</sup>, sur un pays déprimé alors qu'il n'est pas en queue de peloton pour ses performances socio-économiques et autres, on retiendra du moins ceci pour notre sujet : « La crise de la Covid-19 a mis en lumière le fait que le projet d'égalité et de solidarité citoyenne était loin d'être réalisé non pas parce que l'État serait absent mais parce que la société française a fait preuve de bien moins de cohésion que les sociétés allemande ou britannique, et aussi peu que la société italienne. Paradoxalement, c'est encore et toujours à l'État de montrer aux citoyens ce qu'il faut faire pour respecter les autres. » ■

---

16. Rouban, *op. cit.*, p. 11.

# État de droit, état d'urgence et libertés publiques

Bernard Guillemaut

Ce texte est celui d'une intervention donnée au Cercle Condorcet de Bourg-en-Bresse, le 15 février 2022.

**A**fin d'être précis et pour ne pas verser dans les mises en cause faciles, il est nécessaire de définir ce dont on parle pour l'évaluer. Nous rappellerons quelques définitions avant de plonger dans l'historique des états d'urgence récents. Cela posé, nous nous proposons d'apprécier les risques éventuels provoqués par l'insertion de certaines mesures dans le droit commun.

## Définition de l'État de droit

C'est un État dans lequel la puissance publique est soumise aux règles de droit. Il implique une hiérarchie des règles de droit, l'égalité devant la loi, la séparation des pouvoirs et l'indépendance des juges. Il s'oppose à la notion de pouvoir arbitraire.

## Définition de l'état d'urgence

C'est une forme d'état d'exception permettant au pouvoir exécutif (notamment ministre de l'Intérieur et préfets) de prendre des mesures restreignant

---

## À PROPOS DE L'AUTEUR

Bernard Guillemaut est retraité de la magistrature. Dans son dernier poste, il était conseiller à la cour d'appel de Metz. Il est co-fondateur et a été président pendant 12 ans d'une association d'aide aux victimes d'infractions.

les libertés et ce, pour faire face à une situation exceptionnelle. Les principales mesures sont : la restriction du droit d'aller et venir, les assignations à résidence, la fermeture de certains lieux, l'interdiction de manifester, les perquisitions administratives.

Ainsi, le Pouvoir exécutif dessaisit partiellement de leurs prérogatives le Pouvoir législatif (recours aux ordonnances) et l'Autorité judiciaire qui aux termes de l'art. 66 de la Constitution, est gardienne de la liberté individuelle.

L'état d'urgence a été créé par la loi du 3 avril 1955 pour faire face aux événements liés à la guerre d'Algérie.

## Chronologie des états d'urgence dans la période récente

Depuis novembre 2015, la France a vécu ou vit encore sous un régime d'urgence qui, au total, a déjà duré quatre ans.

### **État d'urgence sécuritaire**

Il a été décidé par décret en Conseil des ministres le 14 novembre 2015 (attentats à Paris, notamment au Bataclan) puis confirmé pour trois mois par la loi du 20 novembre 2015. Il a été ensuite prorogé à plusieurs reprises (loi du 19 février 2016, du 20 mai 2016, du 21 juillet 2016, du 19 décembre 2016, du 11 juillet 2017) jusqu'au 1<sup>er</sup> novembre 2017, date d'entrée en vigueur de la loi renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme.

Cet état d'urgence sécuritaire autorisait des perquisitions de domicile, des arrestations et des assignations à résidence de suspects dans des conditions dérogoratoires au droit commun de la procédure pénale, c'est-à-dire ordonnées non plus par un juge judiciaire au vu d'un dossier contenant des indices matériels de la commission d'infractions mais par les autorités administratives sur de simples suspicions de liens avec des groupes terroristes.

Les mesures prises lors de l'état d'urgence étaient soumises au contrôle du juge administratif et du Conseil constitutionnel (à l'occasion de QPC : questions prioritaires de constitutionnalité). Par décisions du 22 décembre 2015

et du 19 février 2016, le Conseil constitutionnel a déclaré la conformité du régime des assignations à résidence, des perquisitions et des restrictions à la liberté de réunion.

Mais, à l'inverse, des décisions du 9 juin 2017 et du 11 janvier 2018 ont censuré la possibilité d'instaurer des zones de protection et d'interdiction de séjour dans tout ou partie d'un département par le préfet. Et une décision du 1<sup>er</sup> décembre 2017 a censuré la possibilité pour le préfet d'autoriser des contrôles d'identité, ainsi que la fouille des bagages et des véhicules (dispositions introduites par loi de prorogation du 21 juillet 2016).

### **État d'urgence sanitaire**

Il a été décidé à titre provisoire pour un mois par décret du 23 mars 2020 pour lutter contre l'épidémie de Covid-19. Puis il a été prolongé jusqu'au 10 juillet 2020 par la loi du 23 mars 2020. Dans le cadre de ce régime, le Premier ministre était autorisé à prendre par décret :

- des mesures limitant la liberté d'aller et venir, la liberté d'entreprendre et la liberté de réunion (confinement, couvre-feu...) ;
- des mesures de réquisition de tous biens et services nécessaires pour mettre fin à la catastrophe sanitaire ;
- des mesures temporaires de contrôle des prix.

En outre, le gouvernement était autorisé à prendre par ordonnances des mesures temporaires pour faire fonctionner les services publics.

Le fait de ne pas respecter les réquisitions était puni de six mois et 10 000 € d'amende. La violation des autres interdictions était punie de l'amende prévue pour les contraventions de quatrième classe (750 €) et en cas de réitération dans un délai de quinze jours, de l'amende prévue pour les contraventions de cinquième classe (1 500 €). En cas de nouvelle violation constatée dans un délai de trente jours, la peine était portée à six mois et 3 750 €.

La loi du 9 juillet 2020 a organisé la sortie de l'état d'urgence et a instauré un régime transitoire jusqu'au 31 octobre 2020 (du moins, en métropole). Sous

ce régime, il n’y avait plus de possibilité de confinement généralisé. Mais le gouvernement avait toujours la possibilité de régler ou d’interdire la circulation des personnes ou des véhicules, d’ordonner la fermeture provisoire d’établissements recevant du public (bars, restaurants, cinémas...), de limiter l’accès aux transports collectifs, d’interdire les rassemblements et les réunions sur la voie publique et dans des lieux publics, dans certaines parties du territoire. La sanction pour non-respect des mesures est une amende de 135 €.

Par décret du 17 octobre 2020, l’état d’urgence a de nouveau été déclaré. Puis il a été prolongé jusqu’au 1<sup>er</sup> juin 2021 (lois du 14 novembre 2020 et du 15 février 2021). Une loi du 31 mai 2021 a organisé le régime de sortie de l’état d’urgence par un nouveau régime transitoire applicable jusqu’au 31 juillet 2022 (après plusieurs lois de prolongation).

## États d’urgence et libertés

### **S’agissant de l’état d’urgence sanitaire**

Les principales dérives qui ont pu être observées jusqu’à ce jour sont contournées, à mes yeux, dans l’ordonnance gouvernementale relative à la justice du 25 mars 2020.

#### **1<sup>er</sup> exemple**

L’art. 5 de ladite ordonnance prévoyait, par dérogation à l’art. 706.71 du Code de procédure pénale, le recours à la visioconférence devant l’ensemble des juridictions pénales, autres que les juridictions criminelles, sans qu’il soit nécessaire de recueillir l’accord des parties. L’ordonnance du 18 novembre 2020 a même autorisé, au nom de la crise sanitaire, la comparution des accusés par visioconférence aux procès d’assises.

Or, l’une des caractéristiques essentielles du métier de juge, c’est de pouvoir juger, en présence du justiciable, de pouvoir l’écouter et pas simplement l’entendre, de pouvoir le voir et pas simplement l’apercevoir, de pouvoir interagir et pas simplement agir et de pouvoir le jauger *in situ*. C’est en définitive l’idée

que la machine ne pourra jamais remplacer l'humain. C'est l'idée qu'un accès réel au juge et une réelle oralité des débats doivent primer sur les objectifs de bonne administration de la justice et de protection de la santé publique.

Heureusement, le Conseil d'État a, le 27 novembre 2020, suspendu le recours à la visioconférence pour les procès criminels. Et le 15 janvier 2021, c'est le Conseil constitutionnel qui a entièrement censuré l'art. 5 de l'ordonnance du 25 mars 2020.

## 2<sup>e</sup> exemple

Toujours dans cette ordonnance du 25 mars 2020 (à l'art. 16), il fut décidé que les délais de détention provisoire seraient allongés de plein droit de deux, trois ou six mois selon les cas. Et

dans la circulaire d'application diffusée le lendemain, la ministre de la Justice interpréta cette expression comme dispensant les juges de prendre une décision de prolongation. La détention provisoire devenait ainsi un internement administratif, alors qu'en temps ordinaire, les détenus à titre provisoire (présumés innocents)

UN ACCÈS RÉEL AU  
JUGE ET UNE RÉELLE  
ORALITÉ DES DÉBATS  
DOIVENT PRIMER SUR  
LES OBJECTIFS DE  
BONNE ADMINISTRATION  
DE LA JUSTICE ET  
DE PROTECTION DE  
LA SANTÉ PUBLIQUE.

bénéficient d'un débat contradictoire devant un juge des libertés et de la détention, au cours duquel le procureur de la République et l'avocat de la défense expriment leurs positions.

Immédiatement cette situation provoqua de très vives protestations. Le 3 avril, un recours fut exercé devant le Conseil d'État en référé, mais il fut curieusement rejeté sans même qu'une audience se soit tenue.

Après diverses décisions contradictoires de certaines juridictions judiciaires, la Cour de Cassation prit position le 26 mai 2020 et confirma que cette notion

de prolongation de plein droit ne pouvait certainement pas être interprétée comme excluant l'intervention d'un juge. Quelques semaines après, le 3 juillet 2020, le Conseil constitutionnel, saisi d'une question prioritaire de constitutionnalité, se joignit à la Cours de Cassation. Dès lors, fut définitivement censuré l'art. 16 de l'ordonnance du 25 mars 2020.

Ces atteintes gravissimes à des libertés fondamentales concernant la procédure pénale ne firent pas grand bruit dans l'opinion publique et notamment

CES ATTEINTES  
GRAVISSIMES À  
DES LIBERTÉS  
FONDAMENTALES  
CONCERNANT LA  
PROCÉDURE PÉNALE  
NE FIRENT PAS GRAND  
BRUIT DANS L'OPINION  
PUBLIQUE .

dans les grands médias. Il s'agissait de sujets techniques qui concernaient peu de monde et qui mirent peu de monde en émoi à part la communauté des juristes.

Par contre, une petite minorité bruyante manifeste dans les rues chaque samedi aux cris de « Liberté », prétendant que notre pays vit en dicta-

ture à cause de mesures sanitaires décidées par les pouvoirs publics (gestes barrières, vaccination, passe sanitaire puis vaccinal). À mes yeux, il n'y a pas là d'atteintes intolérables ou injustifiées à nos libertés, au regard du contexte.

### **S'agissant de l'état d'urgence sécuritaire**

Les pouvoirs exceptionnels accordés au gouvernement entraînent parfois des dérives. Par exemple des perquisitions dont certaines ont été excessivement brutales et des assignations à résidence bloquant des suspects à leur domicile pendant plusieurs semaines, voire pendant beaucoup plus longtemps. Mais l'usage de ces pouvoirs est quand même resté globalement limité. D'après les chiffres officiels, il y a eu, entre le 14 novembre 2015 et fin octobre 2017 :

- 4 804 perquisitions administratives, la plupart opérées dans les premiers mois ;
- 752 assignations à résidence ;
- 656 interdictions de séjour prononcées.

Ce qui est plus inquiétant, c'est que la loi du 1<sup>er</sup> novembre 2017, loi renforçant la sécurité intérieure et la lutte contre le terrorisme, a fait entrer dans le droit commun un grand nombre de mesures provisoires de l'état d'urgence, confiant au ministre de l'Intérieur et aux préfets des pouvoirs d'investigation et de coercition en dehors des codes balisés de la procédure pénale. Ainsi « des mesures individuelles de contrôle administratif et de surveillance » furent délivrées par le ministre de l'Intérieur : 64 personnes furent assignées à résidence en 2018, 134 en 2019 ; une centaine de perquisitions administratives conduites ; deux mosquées fermées et une soixantaine placées sous observation. D'autres mesures de cette nature et en nombre équivalent furent prises à la suite des attentats de 2020 (assassinat de Samuel Paty, attentat à la basilique de Nice).

MÊME SI CES MESURES  
ONT ÉTÉ LIMITÉES  
JUSQU'À CE JOUR,  
IL FAUT CRAINDRE  
POUR L'AVENIR.

Même si ces mesures ont été limitées jusqu'à ce jour, il faut craindre pour l'avenir.

Sur ce point, je citerai pour finir, ce que déclarait dans le journal *Le Monde* du 26 mars 2020 Maître Patrice Spinosi, avocat au Conseil d'État et à la Cour de Cassation : « Un Trump à la française, élu en 2022, aurait à sa disposition, sans avoir besoin de changer la loi, tous les outils juridiques lui permettant de surveiller la population et de contrôler ses opposants politiques. » ■

# La fatigue démocratique : mythe ou réalité

Bernard Soulage

**I**l est devenu fréquent de parler de fatigue démocratique dans notre pays et bien au-delà quand on regarde la situation en Europe, notamment à son Est, mais aussi à l'échelle du monde entier. Ce phénomène est d'autant plus remarqué et débattu qu'il correspond à une période nouvelle succédant au temps où certains ont pu imaginer « la fin de l'histoire » après la chute du mur de Berlin accompagnée des premiers balbutiements et revendications démocratiques en Chine notamment. Cette fatigue démocratique est-elle une invention des journalistes, voire des politologues comme le fut « la fin de l'histoire », ou correspond-elle à une réalité dans un pays comme la France mais également au-delà ?

D'évidence il s'agit d'un sujet d'une extrême actualité et il n'est pas possible de le balayer d'un revers de la main tant les signes de son existence s'amplifient et ses conséquences peuvent nous alarmer. Il est important d'en mesurer autant que possible la réalité mais aussi d'en apprécier les raisons multiples. On verra également que bien des tentatives, là aussi sous des formes très différentes, sont mises en œuvre ou existent pour contrer ce recul



## À PROPOS DE L'AUTEUR

Bernard Soulage est professeur des universités en économie ; il a été 1<sup>er</sup> vice-président de la région Rhône-Alpes et membre du Parlement européen.

Il est aujourd'hui engagé notamment sur les questions liées au changement climatique et sur la transparence de la vie politique et économique.

démocratique mais il est certain que cette question demeurera longtemps l'un des grands sujets de l'avenir de l'humanité tant les tentatives pour y faire face semblent, encore aujourd'hui, soit très partielles soit vouées à l'échec.

## Un constat inquiétant

Si l'on prend un spectre large à l'échelle mondiale on ne peut que constater, sous des formes très variées, cette fatigue démocratique voire ce recul démocratique dans de nombreux pays.

Aujourd'hui, parmi les plus grands pays de la planète géographiquement ou démographiquement, force est de constater que le plus grand nombre peut être placé dans les régimes où la démocratie telle qu'elle fut définie par les pères fondateurs n'est plus le fondement réel du fonctionnement politique. Qu'il s'agisse de systèmes où les élections sont purement formelles voire interdites ou de pays se référant de façon croissante au concept de « démocratie illibérale », on remarque leur nombre croissant, notamment si l'on fait figurer celle qui fut considérée comme la plus grande démocratie du monde : l'Inde, mais aussi les pays qui rejoignent ce triste cortège tels que les Philippines ou le Brésil de Bolsonaro.

Mais ce phénomène ne se résume pas à une orientation des États ou des régimes politiques mais touche, voire se fonde, sur une évolution des opinions qui contestent de plus en plus les formes libérales et occidentales de la démocratie dite formelle.

Le cas de nombreux pays africains notamment en Afrique de l'Ouest mais pas seulement, montre à quel point les pouvoirs autoritaires ou putschistes trouvent un écho dans une opinion avide de tourner, dit-elle, la page post-coloniale. Cette évolution de l'opinion n'est pourtant pas l'apanage de ces seuls pays et l'on voit bien par exemple aux États-Unis à travers le trumpisme ou les événements du 6 janvier 2021 comment une large part de l'opinion se

DES OPINIONS  
CONTESTENT  
DE PLUS EN PLUS  
LES FORMES LIBÉRALES  
ET OCCIDENTALES  
DE LA DÉMOCRATIE.

retrouve aujourd’hui derrière l’attente du Chef qui résoudra ses problèmes loin de toute forme de démocratie représentative ou libérale. On pourrait en dire autant du Brésil et de bien d’autres pays. Ceci doit nous amener à considérer la montée des démocraties illibérales comme un phénomène lié aussi à un changement du rapport des individus aux institutions politiques elles-mêmes.

Si l’on fait un focus sur l’Europe la situation n’est guère meilleure, et à certains égards plus inquiétante puisque c’est en Europe que l’on peut constater les désillusions les plus fortes des opinions par rapport à l’idéal démocratique auquel, semble-t-il, elles aspiraient après la chute du mur de Berlin. Certes, la situation est à certains égards plus contrastée que ce que l’on présente trop souvent et la guerre en Ukraine a montré également les limites des régimes

C’EST EN EUROPE QUE  
L’ON PEUT CONSTATER  
LES DÉSILLUSIONS  
LES PLUS FORTES  
DES OPINIONS PAR  
RAPPORT À L’IDÉAL  
DÉMOCRATIQUE .

de démocratie illibérale mais il n’en reste pas moins que, dans de nombreux pays de l’ex-Union soviétique, la fatigue démocratique est arrivée très rapidement puisque l’on observe dès le milieu des années 1990 une forte baisse de la participation électorale et, quelques années plus tard, une

montée de ce concept de démocratie illibérale sanctionnée souvent par un succès dans les urnes. On observe le même phénomène, certes à un moindre degré, dans de nombreux autres pays européens proches (à l’exception toutefois notable des pays scandinaves et de l’Allemagne) et bien sûr en Turquie.

Ces exceptions que l’on retrouve également sur d’autres sujets, soit politique comme le rôle des corps intermédiaires, etc., soit sociétaux comme la place des femmes, mériteraient de longs développements mais en toute hypothèse elles restent des exceptions qu’il convient toutefois d’observer lorsque l’on s’interroge sur les solutions à cette fatigue démocratique.

Notre pays n'échappe pas, tant s'en faut, à cette fatigue démocratique et pour certains observateurs en est une illustration flagrante au cœur même des pays qui se targuent d'être les pères fondateurs de la version moderne de la démocratie. Parmi de nombreux symptômes de cette fatigue démocratique française on en relèvera trois :

NOTRE PAYS N'ÉCHAPPE PAS, TANT S'EN FAUT, À CETTE FATIGUE DÉMOCRATIQUE.

- La participation électorale est régulièrement en baisse y compris aux élections qui concernent les responsables politiques les mieux considérés que sont les maires.
- Ces élections se traduisent aussi notamment au plan national par une percée très spectaculaire et durable du vote d'extrême droite qui sous des dehors ripolinés reste une contestation forte des principes fondateurs des démocraties à la française.
- Enfin, peut-être le plus signifiant, on note une augmentation régulière de la proportion de la population française qui indique, sondage après sondage, sa préférence pour un régime autoritaire qui serait plus « efficace » pour faire face aux crises que nous connaissons. Les derniers éléments quantitatifs indiquaient près de 30 % des Français s'inscrivant dans cette perspective caractéristique de la fatigue démocratique.

## Des raisons multiples

Si ce phénomène a une dimension largement mondiale à quelques exceptions près, il trouve, nous semble-t-il, ses origines dans des raisons multiples se combinant de façon variable selon les continents, les pays et les traditions. Il importe toutefois d'essayer de les nommer pour, un jour, tenter sérieusement de leur faire face.

La mondialisation économique accompagnée d'une financiarisation croissante et de l'instantanéité des échanges tant physiques qu'immatériels a créé d'évidence un monde global. Les citoyens sont largement pris d'un doute sur la capacité des États tels qu'ils ont été créés des décennies plus tôt à faire

face et à promouvoir les choix politiques qu'ils pourraient exprimer à travers des élections notamment. Dit autrement, le pouvoir semble ailleurs, alors « à quoi bon participer » fût-ce par un simple bulletin électoral. Ceci n'est que la version *soft* de la fatigue démocratique qui s'accompagne souvent d'un « tous pourris » malheureusement d'ailleurs fondé dans de nombreux cas et rendant le citoyen au mieux indifférent voire hostile à tout processus de désignation des élites auxquels il est appelé à participer.

Mais tout ne se résume pas me semble-t-il à ces fondements économiques ou socio-politiques. Nous devons également nous interroger sur la façon dont ce qu'il est souvent convenu d'appeler l'Occident s'est convaincu de la pertinence et de l'universalisme de ses valeurs et évidemment dans les cas les plus extrêmes tels que la présidence Bush (fils), la façon dont il a voulu les imposer par la force et souvent de façon totalement inappropriée.

Il est à cet égard très intéressant d'observer de près la façon dont Xi-Jinping exprime sa certitude que la Chine est « la plus grande démocratie du monde » (*sic*). C'est une autre conception du rapport de l'individu à la société qui est mise en avant et il serait absurde de ne pas voir qu'elle rencontre un certain écho soit dans son pays soit dans d'autres pays, comme nous l'avons noté par exemple en Afrique occidentale. Si l'on y ajoute que les valeurs « occidentales » sont souvent portées par des pays qui ont eu des comportements coloniaux ou impérialistes dans des périodes antérieures, il est évident que leur crédibilité est encore plus facile à mettre en cause.

S'ajoute, de façon croissante à notre avis, la volonté de trouver un chef pour ne pas dire un guide qui soit un point de repère dans ce monde troublé et

S'AJOUTE LA VOLONTÉ DE  
TROUVER UN CHEF (...) QUI  
SOIT UN POINT DE REPÈRE  
DANS CE MONDE TROUBLÉ  
ET ÉVITE DE SE POSER  
TROP DE QUESTIONS .

évite de se poser trop de questions. Le succès croissant des divers populismes en est l'illustration la plus claire. Il s'appuie sur toutes les formes de complotisme largement diffusé à travers

des réseaux sociaux complaisants. Toutefois comprenons bien qu'à la racine de cette fuite devant l'effort démocratique, il y a souvent beaucoup de souffrance face aux inégalités, d'incompréhension face à des discours sans rapport avec la vie réelle.

De ce point de vue le dernier livre de Pierre Rosanvallon sur les épreuves de la vie me paraît être central pour pénétrer le cœur des raisons de cette fatigue démocratique. L'auteur montre comment la politique traditionnelle n'a pas su prendre en compte les motivations réelles de l'expression politique des citoyens en continuant de les considérer à partir de classifications largement dépassées et sans prendre en compte les réelles épreuves de la vie qu'ils rencontrent, telles le « mépris » ou la crainte de la déclassification.

Dans des pays où l'individuation s'est largement transformée en individualisme parfois forcené, le rapport au collectif s'atténue voire s'éteint alors que la participation démocratique est d'abord une forme de confiance en un « commun » sur lequel on pourrait peser. Il faut donc arriver à faire le lien entre ce désir légitime d'individuation, la réalité des parcours actuels de ces individus et la possibilité de créer du commun permettant la vie démocratique.

LA PARTICIPATION  
DÉMOCRATIQUE EST  
D'ABORD UNE FORME  
DE CONFIANCE EN  
UN « COMMUN ».

Dans un pays comme la France, ces phénomènes sont particulièrement prégnants et renforcent certainement notre « exemplarité » en matière de fatigue démocratique. Rappelons que notre pays est parmi tous les pays européens celui où, constamment depuis que ce sondage est fait, le pourcentage de Français qui « font spontanément confiance à autrui » est de très loin le plus faible, se situant le plus souvent entre 20 et 30 % là où il atteint plus de 60 % dans les pays du nord de l'Europe. Si on ajoute la faiblesse des corps intermédiaires, particulièrement des forces politiques et syndicales, on comprend mieux encore le déclin de l'appétence démocratique dans notre pays.

## Des tentatives réelles mais fragiles

Il est nécessaire de s'interroger sur le modèle démocratique lui-même, peut-être à bout de souffle, et qui entretient voire aggrave cette fatigue. De nombreuses tentatives ont été faites et sont encore en cours pour s'attaquer à ce phénomène, sans considérer que ce sont les citoyens qui sont en cause mais bien une inadéquation entre la tradition de la démocratie libérale souvent représentative et la réalité des problèmes et des aspirations dans le monde contemporain.

L'aspiration à la démocratie reste souvent forte et peut se traduire par des combats très engageants pour ceux qui les portent. Il est important de noter que ces combats se déroulent dans de très nombreux pays du monde et ne sont pas réservés au pays où sont nés la démocratie et les droits de l'homme. On peut bien sûr penser d'abord aux « Printemps arabes » mais aussi à des pays tels que l'Ukraine ou la Biélorussie et, parfois plus surprenant pour ceux qui n'ont pas une attention particulière, les révoltes récentes au Soudan et en Éthiopie.

À ces combats pour la démocratie politique, on peut rapprocher tous les combats de la jeunesse à travers le monde sur la question du climat, symboles d'un vrai réveil démocratique qui pourrait prendre le relais des mouvements

ON PEUT OBSERVER LE TRÈS GRAND INTÉRÊT QU'À SOULEVÉ LA CONVENTION CITOYENNE POUR LE CLIMAT ET L'ÉVEIL DÉMOCRATIQUE QU'ELLE A ENGENDRÉ.

plus anciens, davantage centrés sur des préoccupations plus politiques.

À des échelles plus petites et pour ne parler que de la France, on peut observer le très grand intérêt qu'a soulevé la convention citoyenne pour le climat et l'éveil démocratique

qu'elle a engendré pour des personnes qui reconnaissent qu'au préalable elles n'avaient aucune préoccupation de cet ordre. Des expériences de même nature s'inscrivant plus dans la durée ont été observées dans un nombre croissant de communes et dans bien des cas on note une tentative

de les imiter pour développer des formes locales de démocratie participative faisant face à cette fatigue démocratique.

Pour autant, il faut bien noter que ces combats et débats connaissent de nombreuses limites. La première et la plus terrible est l'échec de ces combats, soit par leur défaite politique et leur répression dans les pires des cas, soit par la non-prise en compte de leur proposition ; pour beaucoup il s'agit d'une véritable trahison des espoirs mis dans la révolte. La Tunisie semble partie pour illustrer cette trahison de ce qui était présenté comme la volonté d'un renouveau démocratique. Il faut aussi noter dans de nombreux cas que les acteurs de ces formes nouvelles se renouvellent peu, d'autant plus qu'il est souvent difficile de prendre en compte les aspirations et les méthodes des nouvelles générations.

Au-delà de ces limites il reste aussi la question majeure pour un responsable politique avide d'efficacité et que l'on peut résumer par un choix assez simple : « Convaincre ou imposer ? » Dans de nombreux cas le responsable politique peut considérer qu'il a en toute hypothèse plus de données pour trouver la bonne solution à un problème. Cette conviction, qu'il arrive assez souvent à faire partager, est certainement un frein puissant au renouveau démocratique.

Si le mouvement de fatigue démocratique apparaît indubitable faut-il conclure de ce tableau qu'il est inéluctable ? La réponse peut être trouvée d'abord dans les grands mouvements mondiaux. L'on observe que les aspirations démocratiques restent fortes et peuvent dans certains cas modifier même l'équilibre des rapports de force. De ce point de vue par exemple, l'évolution dans les tout prochains mois de deux grands pays comme le Brésil ou la Turquie pourrait montrer l'échec des « démocraties illibérales » pour autant que les élections prévues se déroulent dans des conditions normales.

LES ASPIRATIONS  
DÉMOCRATIQUES  
RESTENT FORTES.

On voit aussi le développement et l'impact des réflexions sur de nouvelles méthodes démocratiques autour de ce que Pierre Rosanvallon appelle « la

démocratie continue » et qui trouve bien des développements tant en France qu'à l'étranger pour, sans renier l'apport de la démocratie participative, prendre en compte l'aspiration et la nécessité absolue d'une participation plus importante des citoyens à la délibération et à la décision publique.

Cette prise en compte est d'ailleurs certainement la condition absolue pour retrouver une crédibilité de la parole publique. Dit plus simplement et peut-être uniquement pour nos pays à tradition démocratique, le meilleur moyen de combattre la fatigue démocratique est certainement de montrer au citoyen que la délibération à laquelle il participe est une vraie délibération débouchant sur une décision qu'il peut mesurer et évaluer.

Il n'est toutefois pas possible de terminer un tel texte sans avoir en tête les grandes tendances mondiales telles qu'elles ont été présentées car, si la question de la fatigue démocratique peut être un simple débat dans nos pays, il est clair qu'elle est utilisée dans de très grands pays du monde comme un moyen d'imposer des régimes de plus en plus totalitaires ou a-démocratiques. Il y a certes des raisons de voir un peu de lumière au bout du tunnel mais il ne serait pas honnête de faire preuve d'un très grand optimisme. ■

# La liberté individuelle est notre norme

Jean-Marie Donegani

**L**e régime idéal-typique de la modernité est la démocratie libérale, soit un système qui allie deux principes différents : la liberté libérale et l'égalité démocratique. Or, d'un simple point de vue formel, il est assez clair que ces deux principes sont antagonistes. Ou bien l'on privilégie la liberté individuelle au risque de laisser faire les inégalités natives ; ou bien on privilégie l'égalité mais au risque de sacrifier les libertés individuelles par un volontarisme transformateur qui peut aller jusqu'à la tyrannie.

Le libéralisme a précédé la démocratie dans l'histoire occidentale et aujourd'hui c'est bien la liberté individuelle qui apparaît comme le signe le plus marquant de la modernité politique. C'est cette valeur qui a inspiré le constitutionalisme moderne : l'État de droit, les droits humains, la séparation des pouvoirs, tous dispositifs destinés à garantir l'individu contre l'arbitraire des pouvoirs. Et si l'on a pu, notamment au XX<sup>e</sup> siècle, travestir et contrarier l'idéal démocratique, le libéralisme au contraire semble avoir résisté à toutes les entreprises visant à le subvertir, tant la liberté de l'individu est devenue progressivement l'alpha et l'oméga de la grammaire politique occidentale.



## À PROPOS DE L'AUTEUR

Jean-Marie Donegani est professeur émérite des Universités à Sciences Po. Il enseigne au Centre Sèvres et à l'Institut catholique de Paris. Il est aujourd'hui psychanalyste à Paris.

## Les limites de la liberté individuelle

Pourtant, d'emblée, les premiers théoriciens libéraux n'ont pas manqué de mettre au jour les limites de cet empire de la liberté individuelle.

C'est Benjamin Constant qui remarqua le premier les dangers de la liberté libérale<sup>1</sup>. Selon lui, l'individu moderne, perdu dans la multitude au contraire des Anciens, n'aperçoit plus l'influence qu'il peut exercer et, absorbé dans la poursuite de ses intérêts particuliers, peut renoncer facilement à son droit de partage dans le pouvoir politique. Ainsi, la participation politique qui était chez les Anciens une fin en soi, n'est plus chez les Modernes qu'un moyen pour l'individu d'obtenir son indépendance privée. Dès lors, il peut être tenté de renoncer à la participation politique pour jouir directement de son indépendance.

Mais c'est Tocqueville qui analysa le plus finement le désordre politique auquel conduit dans la démocratie moderne la priorité donnée à la liberté individuelle. En effet, la liberté moderne peut progressivement se ramasser dans le désir de l'indépendance privée et, en subordonnant la participation politique à cette fin, c'est le lien social qui en vient à être miné. Car l'amour

L'AMOUR DE  
LA TRANQUILLITÉ  
CONDUIT L'INDIVIDU  
À ABANDONNER TOUS  
SES DROITS À UN ÉTAT  
TUTÉLAIRE .

de la tranquillité conduit l'individu à abandonner tous ses droits à un État tutélaire, le goût de la liberté conduisant de plus en plus d'individus à chercher à se suffire à eux-mêmes : « Ceux-là ne doivent rien à personne ; ils s'habituent à se considérer tou-

jours isolément, ils se figurent volontiers que leur destinée est entre leurs mains. Ainsi non seulement la démocratie fait oublier à chaque homme ses aïeux, mais elle lui cache ses descendants et le sépare de ses contemporains ; elle le ramène sans cesse vers lui seul et menace de le renfermer

---

1. Benjamin Constant, *La liberté des Anciens comparée à celle des Modernes*, 1819.

enfin tout entier dans la solitude de son propre cœur<sup>2</sup>. » Cette phrase célèbre est d'une pénétration considérable car Tocqueville parvient ici à donner une clé anthropologique à son analyse politique : la liberté des Modernes c'est le règne de l'individu et non du citoyen, soit la fin de toute socialité.

## Un républicanisme tourné vers une liberté positive inscrite dans le collectif

C'est en réaction aux méfaits de la liberté libérale considérée comme triomphe de l'individu solitaire que les Républicains français remirent à l'honneur un autre type de liberté, celle qui avait été promue par la Rome antique. Ici il n'est plus question d'indépendance mais

d'autonomie. Il s'agit de créer les conditions de l'autodétermination de chaque individu sur le plan collectif et non plus de le préserver de l'influence d'autrui. C'est une conception de la démocratie qui repose sur la raison et se

LE RÉPUBLICANISME  
EST ORIENTÉ VERS  
L'AUTONOMIE ET  
LA LIBERTÉ POSITIVE.

réalise dans les droits politiques de participation. Alors que le libéralisme est tendu vers l'indépendance privée et la liberté négative, le républicanisme est orienté vers l'autonomie et la liberté positive. Non plus « ne pas être empêché » mais « pouvoir se déterminer ».

## Mon choix entre des systèmes de normes

Le triomphe incontestable de l'individualisme libéral dans les sociétés contemporaines ne doit pas conduire à ignorer la prégnance des normes sociales qui désignent des règles à suivre, permettant le partage entre le normal et l'anormal. Et ces normes reposent sur des valeurs propres à une société ou, en son sein, à des groupes sociaux divers.

On observe ainsi la prégnance d'ensembles pluriels de valeurs, correspondant à l'identité de groupes sociaux mais dont l'impérativité dépend de la soumission consentie par les individus à ces appartenances choisies. Il est

---

2. Alexis de Tocqueville, *De la démocratie en Amérique*, 1848, livre 2, partie 2, chap. 2.

plus aisé aujourd'hui qu'hier de développer une lecture individualisée des traits constitutifs de sa personnalité sociale, ce qui favorise l'efflorescence nouvelle de cultures tribales et de regroupements affinitaires, particulièrement visibles chez les jeunes<sup>3</sup>.

Ce travail de construction de soi se fait d'abord à partir du jeu des diverses caractéristiques sociales de l'individu sur lesquelles il va agir pour privilégier certaines d'entre elles au détriment d'autres. Mais l'essentiel est que les traits identitaires promus par l'individu le sont au nom de sa liberté de

LES TRAIT  
IDENTITAIRES PROMUS  
PAR L'INDIVIDU LE  
SONT AU NOM DE SA  
LIBERTÉ DE CHOISIR.

choisir, ce qui conduit par exemple des sujets exprimant des valeurs traditionnelles ou, dans le domaine religieux, des attitudes intransigeantes ou même intégristes à les justifier non par leur objectivité insurmontable et

impérative mais au contraire par le recours à la formule « c'est mon choix », signe de la prégnance d'un subjectivisme généralisé.

Par ailleurs, ces standards de conduite sont subsumés par une culture globale de l'épanouissement personnel assortie d'une injonction implicite à « être soi », c'est-à-dire à développer ses propres potentialités dans un souci d'originalité tel qu'il devient possible à chacun de découvrir et d'exprimer son identité propre, sur un fond d'indétermination première de cette identité. Cela est perceptible dans les modalités nouvelles de l'éducation des enfants dont on constate qu'elles sont moins vectorisées par un impératif de conformité porté par les parents que par leur souci d'accompagner la découverte par l'enfant de son identité et de son originalité personnelles<sup>4</sup>. Et l'on comprend dès lors que les normes sociales, subsumées par ce constructivisme subjectif, sont elles-mêmes évaluées à cette aune et leur impérativité inégalement consentie. La racine de cette nouvelle donne identitaire est d'abord

---

3. Dominique Pasquier, *Cultures lycéennes. La tyrannie de la majorité*, Paris, Autrement, 2005.

4. François de Singly, *Comment aider l'enfant à devenir lui-même ?*, Paris, Armand Colin, 2009.

à rechercher dans la sécularisation de nos sociétés marquées par leur immanence fondamentale, l'ordre social ne reposant plus sur un fondement hétéronome mais sur la volonté des assujettis.

## Une aspiration à se définir soi-même

Toutefois, l'immanentisme et l'individualisme des sociétés modernes ne les délivrent pas de toute normativité. Mais les normes sociales, dans ce contexte culturel et anthropologique, doivent pour être justifiées apparaître ordonnées à l'impératif d'autonomie individuelle. Les indices empiriques de cette suprématie de l'autonomie sur toute autre valeur ne manquent pas.

Interprétant les données de l'*European Values Survey* à la lumière de la distinction durkheimienne entre les deux formes d'individualisme<sup>5</sup>, Olivier Galland et Pierre Bréchon montrent que le second – l'individualisme comme aspiration à se définir soi-même – est largement répandu tandis que le premier – l'attitude de repli sur le seul intérêt individuel – ne l'est pas. Au contraire, on constate que plus les individus sont motivés par le souci d'autonomie plus ils se montrent solidaires des autres et marqués par un degré plus élevé de participation dans les mouvements collectifs<sup>6</sup>.

PLUS LES INDIVIDUS  
SONT MOTIVÉS PAR  
LE SOUCI D'AUTONOMIE  
PLUS ILS SE MONTRENT  
SOLIDAIRES DES  
AUTRES .

Mais le désir d'autonomie vient colorer toutes les attitudes, notamment celles qui touchent au domaine sexuel et familial et au domaine religieux. La famille se contractualise et brouille les rôles parentaux traditionnels. Le sentiment religieux est désinstitutionnalisé et subjectivé, la religion étant conçue non

---

5. Durkheim distingue un individualisme utilitaire et égoïste, celui de Spencer et des économistes, et un individualisme générique reposant sur la qualité d'homme abstrait, celui du catéchisme républicain. Le premier est tout à fait condamnable puisque toute vie commune est impossible s'il n'existe pas d'intérêts supérieurs aux intérêts individuels. Le second, dont l'origine se trouve dans la philosophie des Lumières, consiste à sacrifier les droits de l'individu en établissant une religion de l'humanité qui nous assigne un idéal.

6. Pierre Bréchon, Olivier Galland (dir.), *L'individualisation des valeurs*, Paris, Armand Colin, 2010.

plus comme un système d'appartenance prescriptive mais seulement comme un stock de significations et de valeurs à la disposition des individus dans la construction de leur vision du monde<sup>7</sup>.

Ce passage d'une logique d'appartenance à une logique d'identité conduit dès lors à une fragmentation des groupes qui, se référant pourtant à la même matrice chrétienne, sont le plus souvent étrangers les uns aux autres quand ils ne sont pas marqués par l'hostilité réciproque<sup>8</sup>. Car la validation du croire, qui est toujours nécessaire même dans une société individualiste, se fait sur le mode affinitaire et mutuel et non plus autoritaire et institutionnel. C'est ainsi dans les secteurs de la société les plus traditionnellement marqués par la prescription et la tradition, la famille et la religion, que l'individualisation des normes est le plus manifeste.

## Devenir l'entrepreneur de soi-même dans le contexte du capitalisme libéral

Il faut toutefois, pour conclure, rappeler que le néolibéralisme qui marque nos sociétés consiste, comme l'exprime Michel Foucault, à faire de chaque individu un « entrepreneur de lui-même »<sup>9</sup>, c'est-à-dire à promouvoir le modèle d'un individu qui se construit en évaluant à tout moment ses compétences pour les améliorer et les augmenter, en faisant de sa vie elle-même une mise à l'épreuve permanente de son capital humain<sup>10</sup>. C'est un type de gouvernement qui ne consiste pas à instaurer sur l'individu un rapport d'obéissance mais au contraire à l'inciter à s'autonomiser et à se responsabiliser.

---

7. Jean-Marie Donegani, « Attitudes et pratiques religieuses », in Olivier Galland, Yannick Lemel (dir.), *La société française. Un bilan sociologique des évolutions depuis l'après-guerre*, Paris, Armand Colin, 2011, p. 283-309.

8. Yann Raison du Cleuziou, *Qui sont les cathos aujourd'hui ?*, Paris, Desclée de Brouwer, 2014.

9. Michel Foucault, *Naissance de la biopolitique. Cours au Collège de France, 1978-1979*, Paris, Hautes études, Gallimard/Seuil, 2004, p. 232.

10. Luca Paltinieri, « Quantifier la qualité. Le 'capital humain' entre économie, démographie et éducation », *Raisons politiques*, 2013/4, n° 52, p. 89-107 ; Émilie Hache, « La responsabilité. Une technique de gouvernementalité néolibérale ? », *Raisons politiques*, 2007/4, n° 28, p. 49-65.

On peut comprendre combien cette nouvelle gouvernamentalité produit des effets profonds sur la normativité de l'individualisme, car celui-ci ne sort pas indemne des connotations concurrentielles de sa version égoïste, sanctifiant la lutte de tous contre tous à des fins de performance. Car si dans ce nouvel esprit du capitalisme, l'autonomie est préférée à la sécurité et la créativité au conformisme<sup>11</sup>, il s'agit d'une autonomie et d'une créativité ordonnées exclusivement au profit de l'entreprise et considérées uniquement par rapport à l'impératif de productivité. Au sein de l'entreprise, l'autonomie est valorisée, les performances évaluées et rétribuées individuellement, l'inventivité récompensée, mais cette promotion managériale des styles et des goûts personnels conduit à la comparaison concurrentielle de chacun avec chacun tandis que s'effacent les identités collectives et les solidarités de groupe.

CETTE NOUVELLE  
GOUVERNEMENTALITÉ  
PRODUIT DES EFFETS  
PROFONDS SUR LA  
NORMATIVITÉ DE  
L'INDIVIDUALISME.

Dès lors, les deux obstacles à la mobilité et à la mobilisation des travailleurs que sont leurs rôles familiaux et leurs appartenances religieuses sont eux-mêmes érodés par la diffusion néolibérale de la figure de l'individualisme, utilitaire et égoïste, identifiée par Durkheim. Les normes de comportement sont édictées par un État devenu essentiellement comptable, gestionnaire du capital humain. Et, bien sûr, c'est dans la consommation que l'individu conformé par l'idéologie néolibérale est incité à trouver son style personnel, à l'intérieur d'une stratégie identitaire élaborée par les marques commerciales. Ainsi, les normes sociales changent mais persistent à conformer les individus jusqu'à travestir ce qui pouvait d'abord apparaître comme le signe d'une nouvelle donne culturelle où l'individu serait moins dépendant des contraintes collectives.

Si la promotion actuelle de l'autonomie ne débouche pas sur une socialité apaisée, c'est en raison de son arraisonnement par la logique du capitalisme

---

11. Luc Boltanski, Ève Chiapello, *Le nouvel esprit du capitalisme*, Paris, Gallimard, 1999, p. 337.

néolibéral qui a su asservir à son profit la force de contestation de l'ordre social qui gisait dans les promesses de l'individualisme. L'autonomie indivi-

L' AUTONOMIE  
INDIVIDUELLE EST  
DEVENUE UNE NORME .

duelle est devenue une norme, et cette norme est aussi puissante que celles des anciens statuts des sociétés traditionnelles.

Mais il n'est pas certain que, délivrée de sa vectorisation par un humanisme civique ou du moins par un ethos de la solidarité, elle soit aussi grosse de liberté que le pensaient ses premiers promoteurs, libéraux et républicains. ■

# La grande pauvreté : contraintes et dépendance

Marie-Agnès Fontanier



Tous les êtres humains naissent libres et égaux en dignité et en droits<sup>1</sup>. »

Déclaration qui sonne comme un horizon plus qu'une réalité. L'homme ainsi supposé libre de ses choix en est aussi considéré comme le responsable. Les déterminations sociales, économiques, psychologiques, la part d'inconnu dans les décisions de l'homme ont pourtant été dévoilées, mais l'idéal de liberté et d'égalité reste présent dans les discours. Or l'exercice de la liberté suppose en réalité des médiations. Ceux qui en disposent – réseau de relations, compétences validées, aisance sociale, accès à l'information, sécurités affective et matérielle, mémoire familiale – peuvent se situer en égal avec un médecin, une commission scolaire, vérifier leurs droits, contester une décision, changer d'établissement, de région, de médecin, etc.

Lorsque ces médiations manquent, comment ne pas se sentir contraint d'accepter ce que d'autres pensent bon pour soi, jusqu'à signer un document de consentement dont les enjeux demeurent flous et qui semble imposé ? se sentir perdu pour utiliser son compte individuel de formation face à une offre

---

1. Déclaration universelle des droits de l'homme, 1948, article premier.

## À PROPOS DE L'AUTEURE

Marie-Agnès est membre de l'équipe précarité en Île-de-France. Elle est engagée depuis longtemps avec des personnes en grande

pauvreté, avec le Secours catholique, ATD Quart-monde et la fraternité de la Pierre d'Angle.

pléthorique ? ou influencé par ce que l'on pense être la norme, véhiculée par des médias ou des émissions de télé-réalité ?

Si la grande pauvreté se signale par une absence de choix – « on n'arrive pas au monde tout neuf, on est habillé de la misère dès la naissance<sup>2</sup> » – elle révèle les illusions de cet idéal qu'aucun de nous ne peut se targuer de vivre, même si nos sécurités peuvent nous le faire croire.

## La dépendance, une question de vie et de mort

Une recherche internationale avec des personnes en situation de pauvreté a montré le caractère systémique de la pauvreté, qui combine plusieurs dimensions : isolement, compétences non reconnues, contraintes de temps et d'espace, privations matérielles et de droits, dégradation de la santé, peurs et souffrances, maltraitements sociaux et institutionnelles. Mais deux expériences traversent l'ensemble : le combat quotidien et la dépendance. Cette dernière correspond à la « dépossession du 'pouvoir d'agir', au manque de contrôle sur sa vie [...] qui résultent d'un éventail de choix très restreint ». La notion a paru si évidente qu'elle n'a jamais fait débat. Les Français l'ont ainsi précisée :

« La dépendance, c'est de ne pas pouvoir faire seul ce qu'on aurait envie de faire ou besoin de faire soi-même. On a besoin d'une institution, de quelqu'un qui nous aide. [...] C'est être sous l'autorité totale ou partielle d'une

tierce personne, physique ou morale.

C'est une relation de domination ; mais il y a différents degrés, ce n'est pas figé.

On n'est pas libre, on n'est pas autonome, on est bloqué, on perd sa dignité, on est rabaissé. [...] Parfois, mon besoin est vital et donc ma survie est entre les mains des autres. Je n'ai plus le choix. [...] Je subis<sup>3</sup>. »

« LA DÉPENDANCE,  
C'EST DE NE PAS  
POUVOIR FAIRE SEUL  
CE QU'ON AURAIT  
ENVIE DE FAIRE OU  
BESOIN DE FAIRE  
SOI-MÊME. »

---

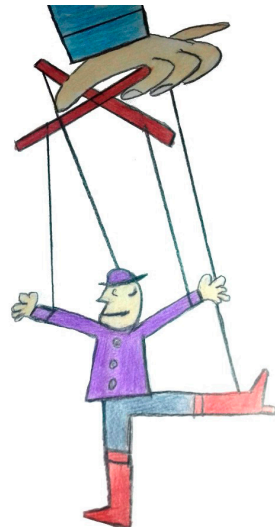
2. Entretien du 25 avril 2022. Voir aussi Marcel Le Hir, *Ceux des baraquements*, Éd. Quart-monde, 2005.

3. ATD Quart-monde, Secours catholique, Centre social des Trois Cités, ICP, *Comprendre les dimensions de la pauvreté en croisant les savoirs*, Paris, 2019.

Amartya Sen, économiste indien, a théorisé cette dépendance avec la notion de capabilité : « Il ne s'agit pas simplement des capacités dont une personne est dotée, mais des libertés ou des possibilités créées par une combinaison de capacités personnelles et d'un environnement politique, social et économique<sup>4</sup>. »

Martha Nussbaum, philosophe américaine, en a dressé une liste à caractère universel, à partir d'aspirations qui fondent la dignité de tout être humain : le désir de servir la communauté, d'avoir en propre de l'argent, la fierté de sa famille, la ténacité, des compétences, la maîtrise de ses conditions de vie<sup>5</sup>...

Or le contrôle des pauvres, comme l'illustre le dessin de Jean-Claude Dorkel, limite l'exercice des capabilités. Michel Foucault a montré la tendance de l'État à partir du XIX<sup>e</sup> siècle à réguler des populations avec des mesures qui concernent « le corps, la santé, les façons de se nourrir et de se loger, les conditions de vie, l'espace tout entier de l'existence »<sup>6</sup>. La norme, devenue prédominante, qui se substitue à la loi pour gérer les espaces privés et publics, est intériorisée par les personnes et soutenue par des pratiques de vérification intimes. Les plus pauvres l'expérimentent ; leur surveillance porte sur leurs ressources<sup>7</sup>, leur recherche d'emploi, l'éducation de leurs enfants, leur écart par rapport à une norme qui conduit à leur éloignement physique et symbolique.



---

4. M. Nussbaum, *Capabilités. Comment créer les conditions d'un monde plus juste ?*, coll. « Climats », Flammarion, 2012, p. 39.

5. M. Nussbaum, *Femmes et développement humain*, Éd. des femmes, 2000, p. 43.

6. M. Foucault, *La volonté de savoir*, Gallimard, 1976, p. 189.

7. Voir D. Colombi, *Où va l'argent des pauvres ?*, Payot et Rivages, 2020 et A. Perrin-Heredia, « Le "choix" en économie. Le cas des consommateurs pauvres », *Actes de la recherche en sciences sociales*, Le Seuil, 2013/4, n° 199.

Un groupe de personnes de Poissy en grande pauvreté<sup>8</sup> évoque aussi « différentes formes de dépendance, qui s'imbriquent l'une dans l'autre ». La première est le *regard négatif porté sur soi* dès la naissance (parce qu'on n'est pas désiré, qu'on a des handicaps, qu'on complique encore plus la situation) et définitivement : « On est déjà comme prisonnier, [...] on se demande pourquoi. Et pourquoi on est jugé ? »

### LES ÉTIQUETTES POSÉES À L'ÉCOLE, AU TRAVAIL, EMPÊCHENT DE SE DÉVELOPPER.

Les *étiquettes* posées à l'école, au travail, empêchent de se développer. « Être catalogué, c'est l'étiquette. » Entendre à l'école : « tu n'y arriveras pas », « tu seras mieux en filière adap-

tée », fait perdre espoir : « J'arrête, puisque je ne suis pas capable je me rabaisse. » Certains sont pris dans une image collective, famille, fratrie, quartier, sans que quiconque distingue les capacités de chacun.

La dépendance est aussi la *négation du « droit à se gérer seul »*, à conduire sa vie. « Le professionnel, il impose la chose, et on a des comptes à rendre. » « C'est comme si la curatrice l'empêchait d'exister puisque tous les projets sont bloqués. » Sont cités le refus non compris de dépenses par les tuteurs, la méconnaissance du motif d'un rendez-vous médical (expertise, consultation ?) ou au tribunal, l'impression de ne pas être entendu, l'ignorance de la fonction de l'interlocuteur, de son rôle dans une décision, les conseils perçus comme intrusifs, jusque dans l'agencement du logement, l'incompréhension d'une mesure, même si le professionnel pense l'avoir expliquée.

Les *conditions de vie* contraignent : tout petits budgets, allocations, emplois irréguliers ou très faibles retraites... ne tolèrent aucun imprévu. À l'insécurité de l'intérim ou des très courts contrats s'ajoutent les transports longs, les douleurs liées au travail à la chaîne, les horaires changeants connus d'une semaine sur l'autre.

---

8. Groupe créé en 2020 pour une réflexion sur la dépendance vécue par les pauvres en rapport avec la foi. Toutes les paroles sans référence sont celles de ses membres.

La faible trésorerie, un petit logement empêchent l'achat de provisions en gros, moins chères. La vie en HLM use : eau courante jaunie qui oblige à acheter des bouteilles, chauffage inégal, travaux interrompus, pannes récurrentes d'ascenseur. Ces éléments entraînent la mise en place de stratégies ayant leur propre logique, parfois difficiles à comprendre de l'extérieur, et tués par prudence.

Enfin, la dépendance mène à une question vitale : si on ne m'écoute pas, si on ne me croit pas, si je dois constamment justifier mon existence, est-ce que j'existe vraiment ? « Pour la moindre chose, il fallait que je m'explique : 'pourquoi tu fais ci, mais pourquoi tu fais ça ?', il fallait tout le temps justifier pour avoir le droit de... Alors là : qui suis-je ? »

Deux mots-clés reviennent : « confiance » et « exister ». La dépendance attaque le noyau même de l'existence, par manque de sécurité : c'est une question de vie ou de mort.

« SI ON NE M'ÉCOUTE  
PAS, SI ON NE ME  
CROIT PAS, SI JE DOIS  
CONSTAMMENT JUSTIFIER  
MON EXISTENCE,  
EST-CE QUE J'EXISTE  
VRAIMENT ? »

## Une conscience aiguë de l'interdépendance, condition de la liberté

La confiance en soi s'étaye par les apprentissages, la durée limitée d'une aide, les passions, mais surtout les paroles de « ceux qui croient en nous ». Elle émane aussi de la découverte qu'on n'est pas seul dans sa situation, l'échange d'idées et la réflexion avec d'autres précaires. Frêles pistes qui ouvrent à la conscience aiguë que nous dépendons les uns des autres, à condition de tisser une juste relation, faite de réciprocité et de connaissance mutuelle.

Le psaume 71 résonne avec cette idée. À sa première lecture, un cri a jailli de trois personnes : « C'est ma vie ! chacun peut dire 'c'est moi'. » Du croisement entre le travail sur la dépendance et celui du psaume ont émergé des composantes d'une « confiance existentielle ».

Issues de familles malmenées, des personnes très pauvres savent comme le priant que la vie est don gratuit, qu'elle vient d'au-delà de parents empê-

LA VIE EST UN DON GRATUIT .

trés dans des situations complexes. Elles savent aussi combien la relation, marquée par les souffrances de chacun, reste fragile, sujette à dégâts, et requiert le pardon : « Il fallait bien que je m'occupe de ma sœur, elle était très malade, et seule. Et peut-être qu'en ses derniers moments, elle a reconnu qu'elle m'avait fait du mal. »

En qualifiant de « famille » des lieux d'échange, elles reconnaissent la fraternité issue de la filiation d'un Dieu père, avec le psalmiste que Dieu a protégé, instruit, réconforté. Vivre la fraternité exige un espace d'intériorité, « rocher où je m'abrite, où j'ai accès à tout instant », difficile à préserver quand on est « dans les mains du méchant », qu'on sent son intimité violée. C'est avec son corps, souvent endolori, qu'on entre en relation, comme le priant qui se décrit à la fois souffrant et en mouvement. Les membres du groupe aiment être physiquement avec d'autres, aiment les processions, les gestes et les rassemblements.

La dépendance forge la conscience de ses zones d'ombre, parce que « les mains du méchant, la poigne des criminels » dont le priant demande à être délivré sont aussi les nôtres : « Le méchant, c'est moi aussi. On n'a pas reconnu que nous avons notre refuge, on a tendance à se rebeller et alors à être méchant comme les méchants car on n'y voit plus rien, on est attaqué et à ce moment-là quelque part en nous on ne fait pas confiance... dans la vie. »

Le psalmiste retrace sa vie avec Dieu, et son souci de transmettre l'histoire aux générations futures. Faire ainsi mémoire, pourtant essentiel<sup>9</sup>, s'avère ardu dans des parcours chaotiques dont subsistent peu de traces matérielles (photos, documents). L'écoute d'autrui l'amorce, avec le rappel des figures bienfaites : grands-parents aimants, professeur ou collègue attentif à une

---

9. Voir tous les travaux de Paul Ricœur sur l'identité narrative qui constitue en sujet.

capacité. Elles peuvent « nous aider à ce que nous nous découvriions aussi nos envies. Et à nous découvrir nous-mêmes ».

Le psaume relate une relation au long cours, où se croisent malheurs et louange, abaissement et relèvement, certitude et appel au secours. Le groupe s’y retrouve : « Il y a un gros boulot d’abord, à se dire qu’on a une raison d’être. » La confiance « se construit parce qu’on a passé un peu de temps et qu’on se découvre, parfois autrement qu’à la première impression. Elle va avec la liberté ». D’où les étapes nécessaires : « il faut tester » ceux qui s’approchent, « voir si on peut leur faire confiance ». Dans le psaume, le jeu entre voir et entendre renvoie à la vie, entre un voir qui induirait un savoir sur l’autre (les préjugés subis) et l’écoute patiente qui suscite une parole, tant niée. « Il faut regarder... et parler avec les gens. Parce qu’on peut se faire des idées fausses. »

« IL FAUT REGARDER...  
ET PARLER AVEC LES  
GENS. PARCE QU’ON  
PEUT SE FAIRE DES  
IDÉES FAUSSES. »

L’interaction constante avec autrui ressort de cette lecture du psaume, pourtant a priori dialogue à deux. Les membres du groupe éprouvent souvent la nécessité de l’intervention préalable d’autrui, d’où des cycles infernaux, mais leur contribution est rarement sollicitée. C’est pourquoi la notion de capacité vise à ce que chaque être humain puisse forger sa vie dans la coopération et l’échange avec d’autres.

## Recevoir le don, une expérience vitale et croyante

Exister par la confiance est constitutif de l’alliance biblique : Dieu propose la vie et la relation avec Lui, que l’humain accepte ou refuse, et que traduit la relation à l’autre. Or le don est difficile à recevoir, pour tout être humain, comme l’a montré Marcel Mauss en étudiant les sociétés (dont la sienne), où le contre-don évite l’humiliation et la supériorité du donateur<sup>10</sup>. Combien plus le don de la vie apparaît-il comme une dette insolvable.

---

10. Voir M. Mauss, *Essai sur le don*, PUF, 2012, 1<sup>re</sup> édition 1923.

Les plus pauvres le vivent dans leur chair quand ils reçoivent de quoi survivre comme une épreuve. « Être dépendant, ça fait devenir fou. » « Quand on est dans le trou », on n'a pas le choix, mais demander de l'aide, c'est mortel ». « J'étais vraiment au bord du gouffre, pour demander à mes enfants. » « Demander à quelqu'un de l'argent, c'est très difficile. Surtout si la personne le raconte à d'autres après. » Le recours aux associations requiert beaucoup d'humilité : « J'avais encore mon fils à charge dans un centre, ma sœur qui allait être expulsée, j'ai dit bon, je mets mon orgueil au vestiaire. »

La dépendance à autrui liée à la pauvreté est lieu de mort, au sens propre (une vie bien plus courte que la moyenne) et socialement, par l'humiliation vécue. Emmanuel Levinas formule l'ambivalence de la relation à l'autre : si l'irruption du visage d'autrui dans ma vie introduit l'idée d'infini, par son absolue différence, elle fait éprouver la tentation du meurtre et l'impératif du « Tu ne tueras point »<sup>11</sup>. La relation demeure empreinte du risque mortel, car en chacun de nous habitent la violence, la jalousie, l'insécurité.

Dans le risque de mort se vit la remise totale en Dieu : « Quand il ne reste rien, quand on traverse des difficultés importantes, quand on est pauvre, on

« QUAND ON EST  
PAUVRE, ON EST  
OBLIGÉ À LA  
CONFIANCE. »

est obligé à la confiance. Mais si on a des relations, de l'aisance matérielle, on peut croire que ce qui nous arrive vient de nous... »

Pour les membres du groupe, Jésus illustre cette totale confiance : « Il a accepté de vivre jusqu'à mourir, mais il ne demandait pas la mort. Il a vécu comme nous, il fallait qu'il vive tout ce qu'on vit, nous, comme humains. » Mais ce recours en Dieu ne se conçoit pas sans liberté. « Il a assumé sa vie jusqu'au bout. S'il n'avait pas traversé la mort, il n'aurait pas laissé aux gens le temps et le choix de se convertir. » Pour eux, l'offre libre de sa vie par Jésus, refusant la fuite ou la violence,

---

11. E. Levinas, *Totalité et infini. Essai sur l'extériorité*, coll. « Biblio-essai », Livre de Poche, 1971, p. 218.

dans un contexte d'injustice qu'ils expérimentent, se fait force pour affronter le malheur, respectueuse de la liberté humaine et de la vie tant menacées par le danger de mainmise sur soi.

Accepter le don suppose de mourir à l'idée gratifiante que nous nous faisons de nous-mêmes, que notre mérite est comptabilisé, qu'il dépend des choix libres que nous avons posés. C'est reconnaître dans le quotidien l'apport de tous, y compris des plus pauvres. C'est entrer dans un régime où nous recevons radicalement notre essentiel les uns des autres, celui de la gratuité. Un espace où entendre la Parole, recevoir et formuler des paroles en vérité, fait naître chacun à soi-même, un espace non clos, celui du roc du psaume 71, qui n'écarte pas de la main des méchants, et qui est à habiter de nouveau chaque jour. ■

# Covid-19 : un médecin en première ligne

François Bildstein

**C**ela fait 38 ans que je pratique la médecine et spécialement la pneumologie, mais je n'avais jamais, avant les vagues de Covid-19, été confronté à une telle violence dans l'exercice de mon métier. Les lignes qui vont suivre sont le fruit de mon expérience et de mes réflexions, elles sont mon témoignage direct des événements sans aucun élément rapporté.

## L'arrivée de la vague de Covid-19

Au mois de mars 2020, quelques malades atteints de la Covid sont hospitalisés, nous commençons à nous organiser pour les accueillir, nous avons vu dans la presse ce qui s'est passé en Chine, en Italie, dans l'est de la France. Et puis la vague est arrivée, brutale, incroyable. Nous tenons une première réunion d'éthique le 20 mars 2020. Les questions se bousculent : quels sont les malades à qui il faut

QUELLE ATTITUDE  
ADOPTER VIS-À-VIS  
DES PLUS FRAGILES,  
EN PARTICULIER DES  
PERSONNES ÂGÉES ?

proposer une réanimation, sur quels critères vis-à-vis d'une maladie que nous découvrirons ? Quelle attitude adopter vis-à-vis des plus fragiles, en particulier des personnes âgées ? Que faire des autres malades ?



### À PROPOS DE L'AUTEUR

François Bildstein est médecin pneumologue praticien hospitalier au Centre hospitalier sud-francilien de Corbeil-Essonnes. Il est diacre à la

Mission de France et participe avec sa femme à l'équipe éthique, culture et foi.

Dans les derniers jours de mars, les services s'adaptent en urgence : la pneumologie, la gériatrie, la réanimation se transforment pour accueillir les malades, ils sont submergés. Fin mars les médecins-coordonateurs des EHPAD tirent la sonnette d'alarme : le SAMU ne vient même plus prendre les résidents âgés en détresse respiratoire car on considère qu'ils sont condamnés à mourir et des personnes qui ont un meilleur pronostic ont besoin d'avoir de la place pour être hospitalisées. Cette situation est insoutenable.

## L'affirmation de principes d'éthique médicale

Nous tenons une deuxième grande réunion d'éthique le 1<sup>er</sup> avril 2020. Il y est affirmé le principe selon lequel des arguments médicaux décident du transfert d'un patient d'EHPAD à l'hôpital et non pas des arguments organisationnels fondés sur la disponibilité ou des critères d'âge. Par ailleurs, nous redéfinissons les critères de limitation de soins avec l'aide des équipes mobiles de soins palliatifs et de gériatrie, en insistant sur la notion de collégialité et en recherchant, au maximum du raisonnable, l'avis du patient.

Dans le courant du mois d'avril, en suivant ces deux lignes directrices, nous avons pu accueillir presque tous les patients et les accompagner de manière personnalisée du mieux possible au prix d'une réorganisation massive des services avec six unités Covid d'une vingtaine de lits chacune et une réanimation qui a pu monter jusqu'à une soixantaine de lits. Malgré tout, nous avons dû transférer des patients dans les réanimations de régions moins surchargées.

Au cours des vagues successives, nous avons affronté d'autres problèmes éthiques tels que l'accueil des autres malades, la sédation<sup>1</sup>, les critères d'administration de techniques telles que celle de l'oxygène à haut débit dans des services qui n'en avaient pas l'habitude, les questions de limitation des

---

1. « Toute personne a droit à une fin de vie digne et accompagnée du meilleur apaisement possible de la souffrance. Cet accompagnement peut nécessiter une sédation profonde et continue jusqu'au décès, associée à une analgésie pour soulager une personne malade qui présente une situation de souffrance vécue comme insupportable, alors que le décès est imminent et inévitable. » (Soins palliatifs – Centre national)

visites, d'accompagnement des mourants et de l'adieu aux personnes décédées. Aux problèmes concernant les malades s'ajoutent la répercussion sur les soignants de la tension de la prise en charge et le fait pour eux de côtoyer la mort de manière si proche et si fréquente et souvent si dramatique, avec par ailleurs la crainte de mettre en danger leur propre vie.

**OFFRIR LA MEILLEURE  
PRISE EN CHARGE  
POSSIBLE** Chaque réunion avait pour but de croiser les informations avec les autres centres, d'offrir la meilleure prise en charge possible, à ce moment donné, en faisant évoluer les protocoles de soins de manière quasi hebdomadaire. La hantise de tous était que les malades continuent d'affluer et submergent les structures.

## Les mesures de protection salutaires

Et nous avons tenu ! – de justesse – grâce à l'organisation, grâce à la solidarité entre tous les soignants et avec les autres acteurs hospitaliers, mais aussi grâce aux mesures prises par le gouvernement, d'abord le confinement, puis la vaccination. Les restrictions aux libertés individuelles de circulation ont permis de juguler l'emballement épidémique, de gagner du temps.

Nous avons pu continuer à prodiguer des soins de qualité aux malades, en fonction de leur situation particulière, à les soigner et à les accompagner. Malgré tout, nous avons vu beaucoup de malades mourir, non seulement des personnes âgées mais aussi des jeunes et pas forcément obèses ou diabétiques. Certains soignants ne se sont pas remis d'avoir été confrontés à cette injustice et à ce sentiment d'impuissance.

Les mesures de protection ont permis de sauver un nombre incalculable de vies et ont permis d'éviter l'effondrement du système de santé qui malgré tout, garde des séquelles majeures de cette période car un grand nombre de soignants ont quitté l'hôpital au cours de cette crise.

Alors oui, ces mesures de protection, confinement et forte incitation à la vaccination par le passe sanitaire et le passe vaccinal, ont été salutaires et vitales, car on ne peut abandonner à la mort les plus âgés et les plus fragiles d'entre nous. La vaccination fait appel à un principe supérieur de solidarité et de fraternité.

En définitive, ces mesures de protection ont été au service de la liberté de vivre pour tous, nous tous, soignés et soignants, elles nous ont sauvé la vie. ■

## À propos de la pertinence des vaccins

Concernant les vaccins anti-Covid Pfizer et Moderna, je fais confiance à la revue *Prescrire*, indépendante des firmes pharmaceutiques et qui n'accepte aucune publicité dans ses colonnes ni aucune subvention, étant financée par ses abonnés. La ligne de la revue est une attitude critique, vis-à-vis de tous les médicaments et surtout de ceux que son comité juge inutiles ou dangereux, bien qu'ils soient autorisés.

François Bildstein

**Extrait de la revue « Prescrire » • février 2022 • tome 42 – n° 460 • page 84**

« En 2021, deux médicaments constituent un progrès thérapeutique décisif justifiant une Pilule d'Or. Pilules d'Or 2021 :

- COMIRNATY° (tozinaméran) – BioNTech (représentant en France : Pfizer) ;
- SPIKEVAX° (élasoméran) – Moderna dans l'immunisation active contre le virus Sars-CoV-2 en prévention de la maladie Covid-19 (numéros 450, 455 et 457).

L'année 2021 a été marquée par la mise à disposition de plusieurs vaccins Covid-19. Deux d'entre eux sont à base d'un ARNm (acide ribonucléique messenger) : le tozinaméran (Comirnaty°, firmes BioNTech et Pfizer) et l'élasoméran (Spikevax°, firme Moderna).

Dans des essais réalisés chez plusieurs dizaines de milliers de personnes dans le contexte pandémique de 2020, ces deux vaccins ont fortement réduit, à court terme, le risque de maladie Covid-19 symptomatique. De nombreuses études épidémiologiques, réalisées en 2020 et 2021, ont montré leur efficacité pour prévenir les formes graves de la maladie pendant les mois qui suivent la vaccination, y compris vis-à-vis de la plupart des variants du virus Sars-CoV-2 circulant au cours de l'année 2021. Les inconnues concernent notamment le maintien de leur efficacité sur de nouveaux variants émergents. [...] »

« Chez les adolescents, l'efficacité de ces vaccins est vraisemblablement du même ordre que chez les adultes. Mais la maladie Covid-19 étant rarement grave chez les adolescents, l'intérêt de leur vaccination, à titre individuel, est plus limité. Un intérêt de la vaccination à grande échelle, en lien avec une diminution des conséquences sociétales de l'épidémie, est probable pour tous. Les effets indésirables à court terme du tozinaméran et de l'élasoméran sont surtout de fréquentes réactions locales et systémiques, comme avec les autres vaccins. Au cours des campagnes de vaccination, de très rares péricardites et myocardites ont été rapportées, surtout chez des adolescents et des hommes jeunes. Elles ont régressé le plus souvent en quelques jours. Les autres événements indésirables graves rapportés chez des personnes ayant reçu un de ces vaccins ont été notamment des réactions d'hyper-sensibilité, des syndromes de Guillain-Barré, des hémophilies acquises et des réactivations virales. Des inconnues persistent quant à d'éventuels effets indésirables à long terme. Ces deux vaccins ont constitué un progrès thérapeutique majeur dans le contexte pandémique de Covid-19 de l'année 2021, d'où l'attribution d'une Pilule d'Or pour chacun d'eux. Ils se sont ajoutés à d'autres outils de prévention, dont les gestes dits barrières. »

# Résister à l'obligation vaccinale

Morgane

Propos recueillis et rédigés par Gersende de Villeneuve

**L**a récente pandémie et les mesures qui ont été prises pour y faire face ont suscité beaucoup de réactions et de vives controverses entre partisans et opposants au vaccin ou au passe sanitaire. Certains se sont opposés, souvent avec passion, à ces mesures au nom de la défense de la liberté individuelle.

*Le comité de rédaction de la LAC a estimé, après en avoir débattu, qu'il convenait de leur laisser la parole. Mais cet accueil n'est pas approbation. Les membres du comité de rédaction ne cautionnent ni les données avancées par les anti-passe, ni une conception de la liberté qu'ils estiment trop étroite. La liberté individuelle ne peut s'exercer que dans la prise en compte de ce que vivent les autres.*

---

Tout d'abord, je souhaite préciser que si je suis contre l'obligation vaccinale, je ne suis pas contre le vaccin Covid, ni contre les vaccins en général. Je trouve que ce vaccin est légitime pour des personnes présentant des fragilités et des risques. Mais quel est l'intérêt d'une couverture vaccinale quasi obligatoire

---

## À PROPOS DE L'AUTEURE

Morgane a 30 ans. Elle a travaillé dans le monde paramédical.

si celle-ci ne protège ni de la contamination ni de la transmission ? Une personne disposant d'un « schéma vaccinal complet »<sup>1</sup> est tout aussi susceptible d'être contaminée par la Covid-19 et de contaminer à son tour qu'une personne non vaccinée. Pourquoi alors accuser d'irresponsabilité citoyenne les non-vaccinés ?

L'argument invoqué est celui d'encombrer les services de réanimation. Une personne présentant des risques, des co-morbidités a en effet intérêt à assurer sa protection. Mais pourquoi avoir inclus les adolescents, les jeunes, les personnes en bonne santé et même les femmes enceintes dans cette obligation ?

Mon point de vue citoyen est différent de celui diffusé d'une seule voix par les médias : les effets secondaires de ces vaccins sont très nombreux, absolument pas anodins, très coûteux tant d'un point de vue humain que pour les services hospitaliers et donc pour notre Sécurité sociale. Combien de femmes ont vu leur cycle hormonal stoppé ou fortement perturbé depuis l'injection<sup>2</sup> ? Combien de fatigue et d'essoufflement invalidants et durables ?

LE SPECTRE DU  
COVID LONG EST  
ALORS AGITÉ,  
MAIS LES VACCINÉS  
N'EN SONT PAS À  
L'ABRI !

Combien de myocardites et péricardites avec invalidités majeures ou décès ? Combien de paralysies faciales ? Combien de cancers qui se sont remis à flamber, sans parler des décès soudains et inexplicables, suite au vaccin ? Posons sur la balance les bénéfices et les risques du vaccin et la faible dangerosité du virus en son variant

Omicron. N'est-il pas souhaitable de profiter de la version atténuée du virus pour renforcer le système immunitaire collectif ? Le spectre du Covid long est alors agité, mais les vaccinés n'en sont pas à l'abri !

---

1. Curieuse expression, d'autant que cette « complétude » est sans cesse redéfinie.

2. Il est également constaté une raréfaction des spermatozoïdes, qui fait craindre pour la fertilité des jeunes générations.

Nous sommes nombreux à considérer le passe sanitaire, puis le passe vaccinal, comme une infantilisation des citoyens. Le rapport à la santé est une question intime qui relève des expériences et des croyances de chacun. Une personne non vaccinée choisissant de préférence des médecines douces et alternatives est-elle moins citoyenne qu'une personne vaccinée qui consomme beaucoup de médicaments ? Des millions de citoyens se sont fait vacciner contre leur intuition, mais par peur d'une mort sociale et/ou d'une perte d'emploi. Et parmi cette foule, nombreux sont ceux qui ont développé des effets secondaires ; peut-être partiellement induits par l'effet *nocebo*.

Que faire des effets secondaires durables du vaccin ? Pour obtenir le vaccin et donc l'indispensable passe sanitaire, il était nécessaire de signer un formulaire précisant : « Je donne mon plein consentement pour recevoir le vaccin Covid-19 de ma propre volonté. »

PERSONNE N'EST  
RESPONSABLE  
ET PERSONNE  
NE COMPENSERA .

Le consentement est réputé éclairé ; dès lors, aucun recours n'est possible en cas de problème. Les dossiers de dommages corporels s'empilent sur les bureaux d'avocats spécialistes, mais rien ne peut être intenté contre l'État ni contre les laboratoires pharmaceutiques, personne n'est responsable et personne ne compensera.

Est-ce être complotiste que regarder la liste des scandales de santé publique qui ont éclaté par le passé et frémir de celui qui pourrait se profiler ? N'aurons-nous que nos yeux pour pleurer les drames humains dus à ces vaccins trop vite mis sur le marché ?

Quant au personnel médical qui était applaudi tous les jours à 20 heures par une foule bouleversée de gratitude et d'émotion, pendant le premier confinement de 2020, le voici soudain déclaré irresponsable et indésirable à l'automne 2021 s'il ne peut justifier d'un schéma vaccinal complet. Méfiez-vous de ceux qui vous portent aux nues et vous saluent avec des palmes, ce sont les mêmes qui crieront « à mort » dès que le vent tournera... Combien

de soignants ont dû se reconvertir d'urgence à partir de septembre 2021 ? Aujourd'hui des établissements de soin sont obligés de fermer par manque de personnel soignant. La pénurie est désespérante, il y a danger. Les soignants saturent peut-être de servir de variable d'ajustement émotionnel et économique...

Le passe sanitaire n'était-il pas aussi incohérent qu'infantilisant ? Non requis pour aller à la messe, mais obligatoire pour un débat ou un concert à l'église<sup>3</sup>, les grandes surfaces en accès libre mais pas les médiathèques, et lorsque le gouvernement renforce le passe sanitaire en passe vaccinal il décide dans la foulée de réouvrir les boîtes de nuit... Et que dire du déluge de protocoles au sujet des cas contact et des distanciations réglementaires dans les écoles ?!

LA FRANCE S'EST  
TROUVÉE TOTALEMENT  
CLIVÉE ENTRE VACCINÉS  
ET NON-VACCINÉS.

Il n'est pas donné à tout le monde de savoir obéir à des ordres illogiques et irresponsables... La France s'est trouvée totalement clivée entre vaccinés et non-vaccinés,

les débats et affrontements étaient sans fin dans les familles, entre amis ou au travail. Des époux ont même divorcé ! Méfiance, délation, accusation... Le vaccin Covid aura divisé le pays avec autant de force que l'affaire Dreyfus. Pain béni pour le Diviseur.

L'espace médiatique français a été si saturé par la Covid et l'importance vaccinale que l'on pouvait croire que plus rien ne se passait dans le monde... Avec un humour grinçant certains ont déclaré que V. Poutine avait obtenu, fin février 2022, le prix Nobel de santé, ayant réussi à éradiquer la crise sanitaire en 48 heures. ■

---

3. Le virus devient-il plus dangereux en passant du cultuel au culturel ?!

# Écrire, une révolution, un espoir

Geneviève Hubert



« Écrire, c'est une *révolution* car je suis un mec qui se bat pour une solution », voilà le thème choisi par un groupe d'une dizaine de détenus pour l'un de ses livrets de l'atelier d'écriture poétique et musicale du centre pénitentiaire de Villefranche-sur-Saône.

L'aventure a commencé en janvier 2017, une centaine d'heures effectuées depuis, à raison de trois ateliers annuels d'un mois chacun et rassemblant dix à douze hommes volontaires. Avec eux, un musicien professionnel et une animatrice qui ont bénéficié de la logistique chaleureuse et attentive de l'unité locale d'enseignement du centre.

Écrire pour qui, pour quoi ? « C'est un *espoir* que personne ne peut me prendre, j'écris pour le plaisir des mots, pour m'aider à voyager... j'écris pour mes collègues de peine, pour perdre haleine, j'écris pour soulager les maux de ma présence, guérir les plaies de la vie, éradiquer la haine injuste, j'écris pour balayer l'indifférence. »

---

## À PROPOS DE L'AUTEURE

Geneviève Hubert intervient depuis cinq ans au centre pénitentiaire de Villefranche-sur-Saône (69) avec un musicien pour animer un atelier

d'écriture poétique et musicale. Elle est membre de l'équipe « Voix Nomades » de la Mission de France.

## Un double défi : la musique et les mots

Entrer dans ces murs avec un violon, un violoncelle ou une guitare c'est ouvrir la porte à un ailleurs, et à une langue universelle... mais, argumentent-ils, « le violon, le violoncelle, c'est de la musique de riche ! » Eh bien ! venez voir et toucher l'instrument ! Écoutez la musique tzigane ou laissez-vous porter par le blues des esclaves... La complicité s'établit plus facilement avec la guitare, elle porte aussi le rap et rejoint quelque part les sonorités d'une langue méditerranéenne habitée par beaucoup des participants de l'atelier.

Et la poésie c'est quoi ? Je lis quelques poèmes d'ici ou d'ailleurs et Imad réagit : « Mais c'est voyager à travers les mots ! Basculer dans un monde qu'on ne connaît pas. »

« Mais je ne suis pas capable d'écrire ! » ajoute Pepito... Alors nous allons essayer en jouant avec les mots. Chacun en tire un au hasard, et ils en font une phrase, la lisent, accompagnés par l'instrument, s'en approprient le rythme, s'écoutent, et cherchent le refrain commun... l'aventure commence !

## Un pas de côté vers la liberté ?

Pour les intéresser, il s'agit de se positionner à distance de leurs centres d'intérêts habituels, de prendre un élan à partir de thèmes mythologiques, de grands récits, des personnages-types, des contes, ce qui peut interpeller chacun sur des problèmes essentiels de l'être humain et de la nature et permet d'entrer en résonance avec leurs angoisses et leurs inquiétudes.

Voici comment ils réécrivent le retour d'Ulysse :

« Après le périple vient la fin  
dans l'adversité le bout du chemin,  
les rochers ont cisailé nos faiblesses  
la pluie rincé nos larmes.  
Sur mon île, terminé la tristesse  
je ne reprendrai plus les armes. »

## Créer une dimension de groupe

Pour susciter cet appétit d'écrire, il faut bâtir au fil des ateliers un climat qui permette à chacun d'exister dans sa propre dynamique, en relation et en communication avec les autres. L'instrument contribue à cette écoute mutuelle, soit parce qu'il donne la couleur initiale, on écrit sur un rythme de blues, soit parce qu'il accompagne l'écriture et l'« écrivain » donne son avis sur la « couleur » recherchée. La lecture se fait donc avec un accompagnement musical après chaque création.

Le silence qui souligne l'émotion ou les applaudissements qui suivent la lecture de chacun, contribuent à donner de la valeur à une part d'intimité et de mystère dévoilés et améliorent l'estime de soi. Ainsi le groupe évolue, dépasse ses frustrations, et prend confiance en lui. En témoignent les titres des différents livrets des neuf ateliers : « Réflexions naïves » précède « À voix basse », puis vient « Soupçon de sagesse », enfin explosent les mots « Évasion », « Rage » et « Révolution ». Le dernier titre, « Parole des anges perdus », provoque des échanges entre nous, sur le « dehors » et le « dedans » et la liberté à retrouver...

Mohamed et Xavier sont persuadés qu'ils ne valent rien et lorsque je leur dis que leurs poésies sont affichées dans le cadre de la fête de la Fraternité ou au cinéma lors des Journées nationales des prisons, ou encore à la médiathèque de Villefranche, ils n'en reviennent pas que d'autres soient touchés, émus par leurs écrits...

ILS N'EN REVIENNENT  
PAS QUE D'AUTRES  
SOIENT TOUCHÉS,  
ÉMUS PAR LEURS  
ÉCRITS.

## Continuer ?

« Écrire, disent-ils, c'est se libérer la pensée, c'est guérir, c'est le seul moyen de laisser une trace de ta vie... » Près de la moitié des participants déclarent vouloir continuer à écrire pour eux-mêmes à l'issue de cet atelier. J'ai « sorti la tristesse carcérale de mon cœur » déclare l'un d'eux.

Aventure minuscule et fragile, bouffée d'oxygène ou de réconfort qui permet à chacun, à l'issue de ces ateliers, de lire en musique et face à un public, les

textes créés et de repartir avec le livret de poèmes, résultat de ces heures passées ensemble. En écho de cette liberté rêvée, voici l'un de leurs textes :

*Je rêve*

Je rêve de la liberté  
pour vivre ma vie à partager  
je voudrais tellement de choses de ma vie d'avant  
mais étant ici, je me sens perdant  
je devais faire beaucoup de choses à l'extérieur  
Mais la justice m'a enlevé cette chaleur

Je rêve du jour de ma sortie  
ce jour où dehors m'attendra un ami  
venu me chercher  
venu me récupérer  
pour me ramener chez moi  
là où m'attend ma vie  
où mes enfants sont les rois  
où d'être, j'ai envie  
En même temps que ce jour  
viendront les larmes  
je n'aurai pas rendu les armes  
j'aurai retrouvé ce qui m'entoure  
je ne me doute pas encore  
de ce que je vais éprouver  
je rêve que ce soit fort  
je rêve de la liberté

je rêve d'un bonheur  
je rêve d'une fleur  
sans malheur et sans peur  
je rêve d'un paysage serein  
et de la douceur d'un matin... ■

# Pris dans les réseaux sociaux

Étienne Galand

Ce dimanche, je retrouve Gwendal dans le train. C'est un voisin de 20 ans que j'ai connu enfant. La conversation s'engage... Il va retrouver des amis à Paris, moi je vais à un meeting politique. Il me dit ne pas trop s'intéresser à la politique et ne pas savoir pour qui voter (il lui reste quinze jours pour se décider...) mais il a une piste pour savoir : une application qui en fonction de ses goûts et de son avis sur des thématiques choisies lui dit qui est le candidat qui lui convient le mieux. Cela a l'air de le rassurer sur un choix à faire...

Quand je lui demande qui est derrière l'application, qui peut, mine de rien, influencer son vote, il prend conscience des limites de son outil... Cette rencontre nous place bien dans le sujet, les réseaux sociaux à la fois outils d'échange et de partage mais avec la nécessité de savoir qui parle, d'où il parle... En regardant les problématiques discutées avec les enseignants du collège, en partageant sur les usages avec nos enfants, je distinguerai plusieurs axes ou points de vigilances :

- **Des informations nombreuses et à trier**

Si les réseaux sociaux ouvrent des portes infinies vers des avis, des

---

## À PROPOS DE L'AUTEUR

Étienne Galand est principal dans un collège d'éducation prioritaire dans l'Essonne. Il fait partie avec Nathalie de l'équipe ÉvrySonne. Ils sont aussi parents de quatre enfants âgés de 11 à 19 ans.

informations, des sites en tout genre, de plus ou moins bon goût, ils mettent aussi les usagers (et souvent les ados) face à une masse d'informations qu'ils ont du mal à trier, à hiérarchiser, à analyser...

## LES RÉSEAUX SOCIAUX OUVRENT DES PORTES INFINIES VERS DES AVIS, DES INFORMATIONS, DES SITES EN TOUT GENRE, DE PLUS OU MOINS BON GOÛT.

La première difficulté vient du fait que tous les avis sont reçus au même niveau, tout le monde peut formuler un avis et la contribution d'un scientifique sera reçue comme l'avis du premier venu qui n'aura pas forcément pris le temps d'analyser... C'est un sujet fréquemment traité par les enseignants

d'histoire au fil de l'actualité et des réactions sur les réseaux sociaux. Par exemple, l'application humoristique « vite mon prénom » pour dénoncer la polémique d'Éric Zemmour qui voulait franciser les prénoms a été prise au premier degré par certains enfants.

Le premier travail à faire est conduit dans tous les cours et en éducation aux médias et à l'information (EMI) : apprendre à identifier l'auteur, son intérêt, d'où il parle... Ce travail n'est pas nouveau et a toujours été fait, mais il revêt aujourd'hui un caractère urgent.

- **Attention à l'enfermement**

Un des buts de l'école est d'ouvrir sur le monde, de confronter les points de vue, d'analyser. Or le fonctionnement des réseaux sociaux va à contre-sens de cette ouverture. En effet, ils peuvent nous enfermer dans un système de pensée et nous confrontant uniquement à des gens qui pensent ou agissent comme nous. Ils orientent les relations et les contenus vers des idées ou des opinions qui sont les nôtres. La confrontation, l'échange de points de vue sont peu développés. Pour lutter contre cela, avec les enseignants, nous avons décidé de sensibiliser les élèves au fonctionnement des algorithmes. Comprendre les mécanismes des GAFAM est essentiel pour pouvoir garder une capacité d'analyse.

- **Révolution dans l'approche du travail**

Notre fils qui publie les photos de ses performances en skate sur Instagram a été démarché par une marque d'habillement. L'offre consistait à acheter les habits de la marque (avec une petite réduction), les porter sur toutes ses vidéos, mettre un lien et donner un code à toutes les personnes qui verraient ses vidéos... Chaque achat avec ce code lui aurait permis de gagner de l'argent... Les échanges avec notre fils de 16 ans ont été révélateurs d'enjeux et de valeurs qu'il ne mesure pas à son âge.

Ne devient-il pas « esclave » de cette marque s'il doit publier des photos avec ses habits ? Est-ce normal de gagner de l'argent sans travailler ? Sans contrat ? Comment plus tard envisager de louer un logement sans contrat

LES YOUTUBERS ET  
AUTRES INFLUENCEURS  
SONT-ILS VRAIMENT  
LIBRES ?

de travail ? Les Youtubers et autres influenceurs sont-ils vraiment libres ? Ne vivent-ils pas sous la pression d'un nombre de vues qui ne doit pas baisser ?

- **Un risque d'addiction et un problème de santé**

« Tu ne réfléchis pas, ça t'absorbe », voilà ce que je dis à une adolescente qui reconnaît ne pas toujours pouvoir décrocher du téléphone. Si « tu ne réfléchis plus », es-tu encore libre ? Le confinement et l'école à la maison ont favorisé le développement du numérique mais ont aussi entraîné beaucoup d'enfants dans une dépendance à ces outils. Il ne s'agit pas nécessairement d'addiction. Cependant le temps passé sur les écrans devient envahissant aux dépens de pratiques manuelles, de sorties, de loisirs... Le temps passé derrière les écrans est en constante augmentation, cela pose des problèmes de santé (risque d'obésité...) mais aussi doit nous alerter sur les relations réelles (avec nos voisins, nos amis...).

Des actions de sensibilisation sont conduites dans les classes mais aussi auprès des parents pour apprendre par exemple à supprimer les notifications, à contrôler le temps passé sur les écrans. Certaines écoles se lancent dans des semaines sans écran, avec des propositions de soirées lectures ou jeux de société en famille.

- **Les réseaux sociaux et des histoires qui n'en finissent pas**

Les conflits entre élèves, le harcèlement ont toujours existé à l'école... Depuis quelques années de gros moyens sont mis en place pour lutter contre ce fléau. Les réseaux sociaux sont venus l'accentuer (cyber-harcèlement). Avant, une histoire ou un conflit qui se passait à l'école s'arrêtait une fois les protagonistes rentrés chez eux le soir... Aujourd'hui le conflit perdure sur les réseaux, il peut être alimenté ou commenté par des tiers... Il n'y a plus de respiration ! Si le portable est un outil qu'ils aiment pour la facilité des échanges, il peut facilement devenir un lieu d'enfermement où les amis et « les influenceurs » viennent dicter les « bonnes pratiques », la bonne manière de s'habiller... Il est parfois difficile d'être soi au milieu de toutes ces injonctions !

La situation actuelle inquiète beaucoup les enseignants et les parents qui se sentent parfois démunis. Les défis sont urgents à relever pour que chacun reste libre et que les opérateurs derrière les réseaux ne prennent pas le dessus. Le portable et les réseaux sociaux sont des outils encore récents et que les adultes doivent apprendre à maîtriser. Ce qui est nouveau c'est que les

LA SITUATION ACTUELLE  
INQUIÈTE BEAUCOUP  
LES ENSEIGNANTS ET  
LES PARENTS QUI SE  
SENTENT PARFOIS  
DÉMUNIS .

enfants et les ados maîtrisent mieux le sujet (la manipulation) que leurs parents (et les enseignants).

Une régulation par la loi pour protéger les plus fragiles pourrait être une piste mais la puissance de l'outil et son omniprésence dans nos vies invitent à

éduquer aux usages plutôt que de vouloir tout contrôler. L'accompagnement des jeunes pour développer leur esprit critique, éveiller leur conscience, sensibiliser aux risques de manipulation est indispensable... C'est un vaste chantier pour lequel la formation et la sensibilisation des adultes sont sans doute à mettre en place.

## Un outil qui peut être aussi formidable

Quand les utilisateurs (en particulier les jeunes) ont conscience des risques et font preuve d'esprit critique, ils sont aussi capables d'utiliser les réseaux pour rencontrer, échanger, débattre, dénoncer... Les plateformes musicales par exemple permettent à qui est un peu curieux de découvrir des milliers de titres musicaux. L'accès à la presse en ligne est aussi une chance pour qui a été formé et sensibilisé aux médias. Les scouts proposent chaque année le JOTA-JOTI (Jamboree On The Air - Jamboree On The Internet), un rassemblement mondial en ligne qui permet aux scouts du monde entier d'échanger, de débattre, de communiquer... Les réseaux sociaux sont aussi des lieux de création importante (montages vidéo, musique, dessin...) et de partage d'idées créatives, d'œuvres... Ils peuvent être des relais puissants pour dénoncer des injustices (avec le risque de ne pas laisser le temps nécessaire à la justice !).

L'usage des réseaux sociaux nécessite donc une éducation et une formation pour que chaque utilisateur soit conscient des enjeux, des intérêts financiers, des risques sanitaires... C'est un défi important et urgent à relever pour la vie démocratique et le bien-vivre-ensemble. La tâche est à la fois urgente et immense. Chacun a la responsabilité de contribuer à cet effort. Nous devons sans doute également veiller à avoir une présence et une parole dans ces nouveaux lieux pour que la Bonne Nouvelle qui nous anime y ait sa place !

L'USAGE DES RÉSEAUX  
SOCIAUX NÉCESSITE  
DONC UNE ÉDUCATION  
ET UNE FORMATION.

## Quelques sites éducatifs pour travailler sur le sujet

<https://theoriesducomplot.be/#ACCUEIL>

<https://view.genial.ly/5ae8b5d04a89652667954d3/interactive>

-content-parcours-journaliste

<https://www.lumni.fr/jeu/chasseurs-d-infos-devenez-le-redacteur-en-chef-de-demain>

<https://www.datak.ch/#/start>

<https://www.internetsanscrainte.fr/programmes/vinz-et-lou>

[http://pedagogienumeriqueenaction.cforp.ca/icn3\\_6](http://pedagogienumeriqueenaction.cforp.ca/icn3_6) ■

# Le Dieu très-bas qui laisse l'homme à sa liberté

Jean-Marie Ploux

La foi demande la liberté, la foi ouvre à la liberté !

Évidence...

Évidence ? Lorsque Constantin et Licinius mettent fin aux persécutions subies sporadiquement par les chrétiens en telle ou telle partie de l'Empire romain, ils ouvrent la possibilité à chacun d'adhérer à la religion de son choix : *Édit de Milan* (313). Quelques années plus tard, par l'*Édit de Thessalonique* (380), l'empereur Théodose fait un hold-up sur la foi chrétienne et bannit de son empire toute autre religion que la religion chrétienne... En y consentant, l'Église recourra « au bras séculier » pour sauver sa doctrine et s'y perdra<sup>1</sup>.

La foi chrétienne synonyme de liberté ? Qu'en dit la mémoire juive se rappelant la conversion forcée ou l'expulsion des Juifs hors du royaume d'Espagne par Isabelle I<sup>re</sup> de Castille et son époux Ferdinand II d'Aragon reconnus par le pape Alexandre VI comme « Rois Catholiques » ?

---

1. Sans oublier que c'est le début de la rivalité du Sacerdoce et de l'Empire qui durera pendant des siècles.



## À PROPOS DE L'AUTEUR

Jean-Marie Ploux est prêtre et théologien. Il réside au Perreux, au siège de la Mission de France. Dernier ouvrage paru : *Écoute la lumière. Une lecture des paraboles de Jésus* (Salvator 2021).

Qu'en dit la mémoire des chrétiens réformés, persécutés jusque dans les Cévennes par les dragons de Louis XIV, « Roi Très Chrétien », après la révocation de l'Édit de Nantes en 1685 ?

Qu'en dit la mémoire des Républicains lisant ces mots du pape Pie IX : « En conséquence de cette idée absolument fausse du gouvernement social, ils n'hésitent pas à favoriser cette opinion erronée, on ne peut plus fatale à l'Église catholique et au salut des âmes, et que [...] Grégoire XVI, appelait un *délire*, savoir que "la liberté de conscience et des cultes est un droit propre à chaque homme, qu'il doit être proclamé et assuré dans tout État bien constitué, et que les citoyens ont droit à la pleine liberté de manifester hautement et publiquement leurs opinions, [...] sans que l'autorité ecclésiastique ou civile puisse la limiter" » (encyclique *Quanta cura*, 1864).

N'oublions pas le passé en disant notre reconnaissance aux Pères du concile Vatican II qui, après avoir reconnu que « la conscience est le centre le plus secret de l'homme, le sanctuaire où il est seul avec Dieu et où sa voix se fait entendre » (*Lumen gentium* § 16) ont affirmé que « la personne humaine a droit à la liberté religieuse » et que « le droit à la liberté religieuse a son fondement dans la dignité même de la personne humaine telle que l'ont fait connaître la Parole de Dieu et la raison elle-même » (*Nostra aetate* § 2).

LE DROIT À LA LIBERTÉ  
RELIGIEUSE A SON  
FONDEMENT DANS LA  
DIGNITÉ MÊME DE LA  
PERSONNE HUMAINE .

## La liberté condition de la foi

Allons aux racines : le premier témoignage écrit d'un chrétien est celui de Saul de Tarse, persécutant au nom de sa foi de Juif pharisien ses coreligionnaires devenus disciples de Jésus. Dans sa lettre aux Galates (*Ga* 1, 13-21) il témoigne de son retournement sur le chemin de Damas. Luc en donnera plusieurs versions (*Ac* 9, 1-19 ; 22, 4-21 et 26 ; 9, 18) alors que Paul en dit surtout les conséquences : « Celui qui nous persécutait naguère annonce maintenant

la foi qu'il détruisait alors » (*Ga 1, 23*). Il est clair, dans toutes les versions de cet événement, qu'en son cœur c'était justement la liberté de la foi qui était en jeu : refusée par Paul dans sa persécution des disciples de Jésus, reconnue par lui dans la vision du Christ persécuté mais ressuscité. À partir de là, Paul défendra la liberté de la foi y compris contre Pierre à Antioche (*Ga 2, 11-16*). Et jusqu'à sa mort, Paul sera traqué par les Juifs et par les « faux frères » au nom de leur conception intransigeante de la foi.

Plus tard, les évangélistes souligneront à l'envi la liberté de Jésus dans ses actes et ses paroles, y compris, de façon symbolique et emblématique, dans son observance du sabbat que Marc, au début même de son évangile, résume en ces mots : « Le sabbat a été fait pour l'homme et non l'homme pour le sabbat, de sorte que le Fils de l'homme est maître même du sabbat » (*Mc 2, 27*). Cette liberté intérieure de Jésus éclate dans les récits de ses procès et de sa mort. Elle se manifesterait ultimement dans le pardon (*Lc 23, 34*) et s'il y a bien un lieu où la liberté humaine se manifeste de façon éclatante, c'est bien celui du pardon qu'un être humain offre à son semblable.

Cette liberté intérieure de Jésus se manifeste évidemment dans sa relation aux autres : l'appel des disciples d'abord, l'accueil inconditionnel de tous ensuite. Ainsi, en *Marc 5, 1-20*, le possédé de Gérasa, libéré et rendu à la vie, demande à Jésus de rester avec lui. Mais Jésus, percevant l'ambiguïté de cette démarche

CETTE LIBERTÉ  
INTÉRIEURE DE  
JÉSUS SE MANIFESTE  
DANS SA RELATION  
AUX AUTRES .

de reconnaissance, le renvoie parmi les siens, et « il s'en alla et se mit à proclamer dans la Décapole tout ce que Jésus avait fait pour lui ». En *Marc* encore (*Mc 10, 17-22*) un homme demande à Jésus ce qu'il doit faire pour « recevoir la vie éternelle ». Jésus

l'appelle à la liberté en se détachant de ses biens et en le suivant. Nous connaissons la suite... il ne le peut pas et s'en va tout triste. Mais, il y a plus : Marc nous dit qu'en « regardant cet homme, Jésus l'aima ». En cet amour et par lui, Jésus aurait pu perdre lui-même sa liberté et transiger sur la liberté de l'autre. Mais la liberté de la foi est inconditionnelle, et pour l'homme et pour Dieu.

## La foi chrétienne ouvre un champ nouveau à la liberté

Je reviens à Paul et à sa lettre aux Galates, véritable manifeste pour la liberté. Le prétexte en a été la démarche de chrétiens d'origine juive voulant imposer la circoncision, c'est-à-dire la stricte observance de la Loi de Moïse, à ceux qui venaient d'horizons « païens ». Instinctivement et fort de son expérience personnelle, Paul y décèle tout de suite :

- la remise en cause de l'ouverture de la foi chrétienne à tous, sans exception ;
- le remise en cause d'un corps ecclésial réalisant l'unité dans la diversité des appartenances respectées dans leur bien-fondé ;
- et surtout la remise en cause de la « justice » de Dieu ou de la justification qui est, par la foi, l'accord de l'homme à Dieu et aux autres dans l'amour manifesté par le Christ, au fondement de tout (voir *1 Co* 13 et *Rm* 8, 31-39).

D'où le cri de Paul : « C'est pour que nous soyons vraiment libres que Christ nous a libérés. Tenez donc ferme et ne vous laissez pas remettre sous le joug de l'esclavage » (*Ga* 4, 5). L'enjeu ultime de cette liberté, tenue envers et contre tout, n'est rien moins que ceci : Tu n'es plus esclave mais fils ; et comme fils, tu es aussi héritier, c'est l'œuvre de Dieu (*Ga* 4, 7).

« C'EST POUR QUE  
NOUS SOYONS VRAIMENT  
LIBRES QUE CHRIST  
NOUS A LIBÉRÉS. »

Quelle œuvre ? « Dieu a envoyé dans nos cœurs l'Esprit de son Fils, qui crie : Abba-Père » (*Ga* 4, 6).

Dans sa lettre aux Romains (8, 14-17), Paul reprend mot pour mot ce qu'il a écrit aux Corinthiens : « Nous sommes cohéritiers du Christ, puisque, ayant part à ses souffrances, nous aurons part aussi à sa gloire » (*Rm* 8, 17). Ceci nous conduit aux fondements ultimes de la liberté chrétienne. Je les prends dans l'ordre même de l'expérience de foi de Paul.

## L'horizon de la Résurrection

Comme en témoigne la première lettre écrite aux Thessaloniens, c'est la Résurrection de Jésus qui est au cœur de l'expression nouvelle de la foi de

Paul comme elle est au cœur de ceux qu'il a évangélisés : « Chacun raconte, [...] comment vous vous êtes tournés vers Dieu en vous détournant des idoles, pour servir le Dieu vivant et véritable et pour attendre des cieux son Fils qu'il a ressuscité des morts, Jésus qui nous arrache à la colère qui vient » (1 Th 1, 9-10).

LA RÉSURRECTION  
DONNE UNE DENSITÉ  
INOUIË À CHAQUE  
EXISTENCE, À TOUT  
ACTE HUMAIN DANS  
L'IRRÉVERSIBILITÉ  
DE L'HISTOIRE.

L'espérance de la Résurrection ouvre une brèche dans la finitude humaine et la conscience de la mort inéluctable mais elle a aussi pour Paul une dimension historique qui englobe la Création. « Les souffrances du temps présent sont sans proportion avec la gloire<sup>2</sup> qui doit être révélée en nous. Car la

Création attend avec impatience la révélation des fils de Dieu. Livrée au pouvoir du néant [...] elle garde l'espérance car elle aussi sera libérée de l'esclavage de la corruption pour avoir part à la liberté et à la gloire des enfants de Dieu » (Rm 8, 19-20). Ceci n'efface pas les souffrances qui viennent du malheur, ni de l'injustice des hommes, ni des conséquences d'engagements pris pour la défense des êtres humains, de leur vie, de leur liberté, de leur dignité. Mais la Résurrection donne une densité inouïe à chaque existence, à tout acte humain dans l'irréversibilité de l'histoire. Jésus a tout engagé de sa vie et de sa foi jusqu'à la mort.

Mais la foi en sa Résurrection dit que tout en a été transfiguré et que ce naufrage a jeté les disciples sur les mers du monde pour en témoigner. En s'engageant dans la chair humaine jusqu'à la mort, Dieu ouvre en lui-même l'horizon d'un à-venir sans limite. Rien de véritablement humain ne sera perdu : liberté de pouvoir tout engager. Ce « principe Espérance », alors que le « sens de l'Histoire » s'est effondré dans les consciences de l'Occident qui l'a porté pendant trois siècles, est remis aujourd'hui à la garde des chrétiens dans leur service de toute l'humanité.

---

2. Je rappelle que la « gloire » est la manifestation ultime de l'être humain, de sa raison d'être ou de sa vocation.

## Le principe critique de la Croix

Dans le deuxième temps de son retournement, exactement à Corinthe, Paul se tient face au Christ mort en croix et il écrit : « J'ai décidé de ne rien savoir parmi vous, sinon Jésus Christ et Jésus Christ crucifié » (1 Co 2, 2). La considération de la Croix est à ce point décisive pour Paul qu'il en fait pour tous une question de perte ou de salut (1 Co 1, 18). Bien qu'elle s'inscrive dans la tradition du « Serviteur souffrant » d'Isaïe, la Croix est un scandale pour les Juifs qui attendent des miracles de la puissance de Dieu ; elle n'est que stupide folie pour les Grecs attachés à la Raison.

« C'est que ce qui est folie dans le monde, Dieu l'a choisi pour confondre les sages ; ce qui est faible dans le monde, Dieu l'a choisi pour confondre ce qui est fort ; ce qui dans le monde est vil et méprisé, *ce qui n'est pas, Dieu l'a choisi pour réduire à rien ce qui est* » (1 Co 1, 27-28). Phrases fulgurantes qui érigent la considération du pauvre, du faible, de l'exclu, du souffrant comme principe critique de tout ordre humain établi. Fondement définitif de l'universalité de ce que l'on appelle aujourd'hui les « Droits de l'homme » car ils ne peuvent être respectés que si l'on considère d'abord ceux en qui ils sont bafoués : les méprisés, les émigrés, les victimes de toutes les injustices et des malheurs de toute sorte et ce qui les a mis et les maintient dans cette situation.

LA CROIX EST UN  
SCANDALE POUR LES  
JUIFS QUI ATTENDENT  
DES MIRACLES DE LA  
PUISSANCE DE DIEU.

Il faut aller plus loin et plus profond : la mort du « Fils de Dieu » sur la Croix est la remise en cause des représentations « naturelles » de Dieu qui servent partout à légitimer un Ordre établi immuable calqué sur la puissance des Puissants. Pour avoir trop trahi au cours de son histoire sa vocation à témoigner du Dieu de la Croix, l'Église laissera la place à ce déisme multiforme dont Pascal écrivit qu'il était semblable à l'athéisme, , mais dont il pensait sans doute qu'il était bien pire.

C'est sur ce renversement de la conception sans doute universelle de Dieu que se fonde ultimement la liberté chrétienne : au nom de quoi, au nom de

qui vivons-nous – devons-nous vivre – agissons-nous, nous engageons-nous ? Au nom du Christ révélant le Dieu très-bas qui laisse l'homme à sa liberté mais qui se tient, comme un appel constant à sa conscience, solidaire des plus faibles, des plus démunis, de ceux et celles qui sont effacés de toutes nos « tablettes ».

En leur nom et avec eux, comme l'a rappelé le pape François à maintes reprises<sup>3</sup>, nous avons le droit et la liberté de dire « non » quand la conscience

L'ESPÉRANCE QUE  
LE TOUT DE L'HOMME  
EST RECUEILLI EN DIEU  
NOUS DONNE AUSSI LA  
LIBERTÉ SOUVERAINE DE  
TOUT ENGAGER PAR LUI,  
AVEC LUI ET EN LUI.

nous dit qu'il faut dire « non ». L'espérance que le tout de l'homme est recueilli en Dieu nous donne aussi la liberté souveraine de tout engager par lui, avec lui et en lui.

Méditant sur Abraham, S. Kierkegaard<sup>4</sup> qualifiait la foi de « passion » car elle passe outre à la Raison qui la

considère comme « absurde ». Or la passion prend tout l'être et elle peut délirer. Le terrible est que même « au Nom de la Croix » les chrétiens ont pu commettre le pire. La morsure de notre conscience chrétienne faisant retour sur son histoire devrait nous en prémunir. Non sans l'ouverture à la Raison partagée, l'écoute de l'autre en la conscience de qui l'Esprit de Dieu veille comme en nous et qui est, d'une autre façon, porteur lui aussi de quelque chose de la Parole de Dieu pour l'homme. ■

---

3. Par exemple dans son texte qui présente les conclusions du Synode d'Amazonie : *Querida Amazonia*.

4. S. Kierkegaard, *Crainte et tremblement*.

# Le baptême, une démarche en liberté

Patrick Royannais

**D**es catéchumènes de Chablis dans l'Yonne échangent sur ce qu'ils ont vécu à l'occasion de leur baptême lors de la vigile pascale. Membre du comité de rédaction de la *Lettre aux communautés (LAC)* et modérateur de la charge pastorale, j'ai recueilli leur témoignage.

Le 16 avril dernier, vigile pascale, la petite paroisse rurale que nous sommes célèbre le baptême de trois adultes, Thomas, Teresa et Adrien. Pendant plus d'une année, je les ai accompagnés, à raison d'une rencontre par mois. La compagne de Thomas, Horiya, déjà baptisée, était toujours présente, de même assez souvent, son fils, ado d'une quinzaine d'années.

On rit encore de la prise de contact d'Horiya avec le service diocésain du catéchuménat. Elle voulait offrir le baptême comme cadeau de Saint-Valentin à Thomas. Elle savait bien que Thomas désirait depuis longtemps ce baptême. Adrien et Teresa sont mariés. Teresa a trois enfants et avec Adrien, ils ont accueilli un quatrième enfant qu'ils ont fait baptiser, point de départ de leur chemin catéchuménal.

ELLE VOULAIT OFFRIR  
LE BAPTÊME COMME CADEAU  
DE SAINT-VALENTIN  
À THOMAS.

---

## À PROPOS DE L'AUTEUR

Patrick est membre du comité de rédaction de la *Lettre aux communautés*.

Nous nous retrouvons pour relire ce que nous avons vécu pendant la célébration il y a un mois, pour répondre aussi à la demande de la LAC : quel rapport entre baptême et libération ou liberté, entre vie chrétienne et liberté ?

Cette rencontre d'après le baptême, chacun s'en rend compte, est différente des précédentes. Jamais Thomas et Adrien n'avaient autant parlé. Ce sont eux qui fournissent le plus gros de la discussion, la font rebondir. Nous constatons une sorte de transformation, comme si, désormais adultes dans la foi, ils avaient leur mot à dire et non pas seulement des questions à poser, comme s'ils avaient désormais les mots et l'assurance pour dire leur foi.

J'essaie de retranscrire notre échange.

Patrick Royannais

## Libres de croire

La première idée qui vient à l'esprit de tous, c'est, bien sûr, la liberté de croire, pouvoir demander librement le baptême, et non l'avoir reçu sans l'avoir choisi, comme les petits enfants. En outre, poser un acte de liberté – alors que la vie et les circonstances décident pour nous plus que nous ne choisissons vraiment – est une expérience d'affirmation de soi. La pratique de ce type d'actes, avoir la possibilité d'expérimenter le fait de décider pour soi, après mûre réflexion, fait grandir.

Ce n'est pas que j'étais prisonnier, mais maintenant, nous sommes adultes dans la foi, il faut avancer par nous-mêmes, faire son propre chemin. On avance ensemble, mais chacun est responsable de son chemin. La communauté nous dit : « Allez-y ! » C'est un renouveau. Il y a moins de retenue. Maintenant, on connaît un peu, on est plus dans l'égalité avec les autres chrétiens, on trouve une place habitable dans la communauté.

On gagne aussi en liberté par rapport à la foi. Au terme du parcours, on est plus à même de savoir ce que l'on peut penser de la foi. On a appris à interpréter. Guidés pendant un an, on a appris à lire les Écritures, à se libérer d'une première lecture. On a appris à jauger ce que l'on dit de Dieu. On dit

souvent beaucoup de choses à son propos. Qu'est-ce qui est vrai ? Quel Dieu choisissons-nous ou quel Dieu nous laissons-nous imposer par la rumeur ? C'est facile de dire Dieu. Plus difficile de dire ce que l'on entend par ce mot, de ne pas confondre ce que l'on dit et Dieu. Il faut être libre et responsable dans ce que l'on pense de Dieu. C'est pareil avec l'Église. Recevoir le baptême n'interdit pas d'être critique. Apprendre à faire la part des choses. Déliaer le vrai du faux. Il y a du mensonge dans l'Église comme le montrent les crimes sexuels.

RECEVOIR LE BAPTÊME  
N'INTERDIT PAS D'ÊTRE  
CRITIQUE. APPRENDRE  
À FAIRE LA PART DES  
CHOSSES. DÉLIER LE VRAI  
DU FAUX.

Ce n'est pas le baptême, la célébration qui libère, mais le baptême pour ce qu'il signifie, sa préparation, sa célébration, la vie comme baptisés désormais.

## Changer de vie

Le baptême est l'expression d'un changement de vie. Faire ce qui n'avait pas été possible jusqu'à présent. Vouloir décider une vie plus en paix avec soi-même, avec son histoire. Vouloir des relations apaisées quoi qu'en pensent ceux qui sont pris avec nous dans ces relations. Entendre ce qu'ils pensent, mais savoir se poser librement et libéré dans ses propres choix.

Par l'assurance qu'il donne, le baptême permet d'aller vers les autres, de prendre des responsabilités. Moi aussi je suis capable d'animer un temps d'éveil à la foi, moi aussi, je suis utile dans la paroisse, par tel service que je rends, même ponctuellement. Parce qu'on ne se sent pas capable, on s'enferme. D'être présenté à la communauté oblige à sortir de soi et libère. Rencontrer d'autres catéchumènes, comme lors de l'appel décisif, permet de situer notre démarche par rapport à celles d'autres personnes qui font le même chemin. Il ne s'agit pas de se comparer, mais par la rencontre des autres, on comprend mieux qui l'on est.

Les coups durs vécus au cours de l'existence, parfois très douloureux, violents, on s'en libère. Allez, la vie ne s'arrête pas à cela. Allez, va de l'avant. Et pourtant, les larmes coulent. Le mal du passé nous rattrape. On ne s'en libère pas comme ça. On ose au moins l'identifier, le regarder en face, dire non.

La veille du baptême, j'ai écrit ce que je n'aime pas chez moi, ce que j'ai raté, les erreurs du passé. Ça fait mal quand la famille ou les amis ne savent pas

nous guider, ne nous pardonnent pas.

J'AI BRÛLÉ CE PAPIER  
EN RENTRANT DE LA  
MESSE, J'AI BRÛLÉ  
CE PASSÉ. OUI, IL Y  
A UNE LIBÉRATION.

Et j'ai brûlé ce papier en rentrant de la messe, j'ai brûlé ce passé. Oui, il y a une libération.

Et maintenant ? Comment poursuivre

le chemin ? Le cadre des rencontres était structurant. Adrien et Teresa vont déménager. Comment prendront-ils pied dans une nouvelle communauté alors qu'ils savent bien qu'ils ne se sentent pas encore vraiment du groupe de ceux qui se connaissent dans la paroisse ? Comment ceux qui ont la charge de la paroisse savent-ils venir nous chercher ? ■

# Des migrants catéchumènes

Françoise Richard

**L**e 17 octobre dernier, La Belle Porte, association diocésaine de Nancy, mettait en musique sa 5<sup>e</sup> fête de la Fraternité avec repas dans l'église Saint-Sébastien transformée pour l'occasion en restaurant, suivi de festivités et de l'eucharistie. Nous avons chaque année toute *liberté* d'organiser ce repas. N'y a-t-il pas plus symbolique qu'un repas dans une église autour duquel des liens de solidarité et d'amour s'accomplissent ?

Cette année, six jeunes gens de 20 à 30 ans et une maman, tous originaires d'Albanie, (six d'entre eux sont déboutés du droit d'asile), en France depuis quatre ou cinq ans, ont reçu les sacrements de l'initiation chrétienne. Ils ont quitté leur terre natale pour des raisons économiques ou de violence. Ils vivent au jour le jour dans l'incertitude de ce que sera le lendemain. À chaque rivage, comme un déluge en leur cœur sont mêlés l'espoir d'une terre promise et l'angoisse d'un éventuel retour. Trois d'entre eux en avaient fait une fois de plus l'expérience avec quelques semaines en centre de rétention pour un éventuel retour au pays.

À leur arrivée à Nancy, ils participaient régulièrement à l'eucharistie à Saint-Sébastien où nous les avons rencontrés et avons fait leur connaissance. Une des deux familles vivait sous une tente depuis plus d'un an. C'est l'hospitalité



## À PROPOS DE L'AUTEURE

Françoise est dans l'équipe Lorraine de la Mission de France. Elle est engagée au sein de la diaconie du diocèse de Nancy et de Toul.

Elle coordonne l'association La Belle Porte qui offre un toit et accompagne 22 familles au quotidien.

de Madeleine (CMdF) puis de La Belle Porte qui a certainement suscité pour ces deux familles le désir de demander le baptême. Dans leur détresse, ils s'appuyaient sur le Christ. Cette graine de foi que chacun portait déjà dans son cœur s'est comme ravivée et par la même occasion a « chatouillé » la nôtre.

DANS LEUR DÉTRESSE,  
ILS S'APPUYAIENT  
SUR LE CHRIST.

## Accompagner

Madeleine et Jean-Pierre, diacre, ont décidé de les accompagner sur ce chemin. Accompagner, n'est-ce pas *mettre librement* notre confiance en eux ? Chacun des accompagnants croyait très fort à sa pédagogie... Madeleine soucieuse de partir de leur vie, de leur expérience de migrants globalement difficile et Jean-Pierre souhaitant ne pas trop s'éloigner du support catéchétique.

La Covid-19 a perturbé le parcours déjà difficile par les limites de la langue et de la culture. Il y eut de beaux moments, tel ce temps passé, en présence d'un vannier, à la fabrication par chacun d'une croix en osier. Ce fut pour eux quelques heures de travail avec leurs mains plutôt qu'avec leur tête ou leur cœur, un temps où chacun a pu s'exprimer *librement*, goûter aussi au silence. « C'est une belle expérience » s'est exclamé E. en fin de journée.

La question de l'appel décisif organisé par le diocèse le 1<sup>er</sup> dimanche de carême avec tous les catéchumènes s'est vite posée. Cette célébration nous semblait peu ajustée : les restrictions sanitaires, la langue et la pédagogie adoptée rendaient difficile la transmission du sens de ce rite institutionnel. Des tensions ont alors surgi entre les responsables du catéchuménat et La Belle Porte. Nos explications, sûrement insuffisantes, nous ont transformés en rebelles... Que le baptême soit célébré à la cathédrale était pour nous

UN TEMPS OÙ CHACUN  
A PU S'EXPRIMER  
LIBREMENT, GOÛTER  
AUSSI AU SILENCE.

aussi exclu (l'église Saint-Sébastien à laquelle nous sommes rattachés n'est pas une paroisse mais un rectorat, on n'y célèbre pas les baptêmes).

## S'ajuster aux personnes

Notre route auprès des migrants forge en nous quelques convictions. Il semble urgent de chercher dans nos Églises locales les chemins d'expression de la foi adaptés aux personnes que nous accueillons. Il en va du respect de l'acceptation de leur liberté qui s'exprime comme ils le peuvent et pas forcément comme nous le souhaiterions. Le message de Paul aux Galates : « Vous, frères, c'est à la liberté que vous avez été appelés » nous habite. Nous souhaitons :

- donner une couleur particulière à cette journée de la Fraternité en donnant une place privilégiée aux futurs baptisés, afin qu'ils puissent s'exprimer, être reconnus ;
- prendre soin de préparer la célébration avec eux : faire que cette célébration soit la leur et pas celle d'un modèle qui leur est au sens propre étranger.

Quelques semaines avant le baptême, comme les années précédentes, nous avons invité l'évêque à la célébration du 17 octobre. « Dans la mesure où vous n'avez pas respecté les rites diocésains, les baptêmes ne peuvent pas avoir lieu. » Telle fut sa réponse à notre invitation.

Date fixée, fête préparée, baptisés prêts, annonce et invitations faites, parrains ou marraine trouvés : il nous semblait très difficile d'annuler les baptêmes. Jean-Louis, président de La Belle Porte et moi-même, demandons à notre évêque un rendez-vous. Nous croyons que la liberté que nous avons prise pour accompagner la réalisation de leur désir était motivée non par une volonté de déroger, mais par notre volonté que nous chrétiens, leurs amis, nous puissions leur apporter l'accueil bienveillant et compréhensif qu'ils attendaient.

Nous avons été reçus et écoutés. Nous avons cherché ensemble avec notre évêque un consensus. Dans le dialogue, nous avons compris l'importance d'une démarche diocésaine et lui a compris que nous cherchions à accueillir les gens comme ils étaient, là où ils étaient. Ensemble, nous avons inventé.

ENSEMBLE,  
NOUS AVONS  
INVENTÉ.

## Inventer

Le 8 septembre, chaque année, les Lorrains montent en pèlerinage à Notre-Dame de Sion. Nous avons décidé de les y accompagner. Au cours de la messe, champêtre, car célébrée à l'extérieur sous le soleil, les sept baptisés ont été appelés par l'évêque, il leur a été demandé s'ils étaient disposés à recevoir le baptême. Un oui *libre* et déterminé a jailli de leur cœur.

À la fin de la célébration, avant le pique-nique, des échanges spontanés se sont instaurés avec des pèlerins, souvent grisonnants, en quête de questions sur le pourquoi de la démarche de ces jeunes hommes, étrangers de surcroît... Cette journée n'a pas été une contrainte. Elle fut un moment de Paix, de Joie, de *liberté* et de prière vécu en Église et avec le diocèse. Elle nous a aidés à cheminer vers la célébration du 17 octobre, elle nous a permis de renforcer nos liens.

Sur le parvis de l'église, le 17 octobre, il y avait une grande banderole réalisée par une école : « Fête de la Fraternité ». À 11 h 45, les 200 invités étaient installés à table : migrants, bénévoles, amis de la

CHRÉTIENS  
CATHOLIQUES  
ET ORTHODOXES ,  
MUSULMANS ,  
NON - CROYANTS :  
TOUS AVAIENT  
RÉPONDU PRÉSENT .

soupe... Chrétiens catholiques et orthodoxes, musulmans, non-croyants : tous avaient répondu présent.

Madeleine et Jean-Pierre ont appelé les baptisés et le célébrant les a revêtus d'une écharpe blanche, signée d'une étape nouvelle. Un membre

de chaque famille a témoigné. Nous connaissions leur histoire, mais racontée dans ce contexte, à la fois de fête et de silence, ce fut un beau moment applaudi par tous. La participation à l'eucharistie qui a suivi le repas et les réjouissances ont été remarquables. Une chorale d'enfants de migrants, puis des adultes se sont mis à chanter montrant dans la joie que l'espérance est plus forte que tous leurs malheurs et leurs difficultés. D'autres personnes s'étaient jointes à nous dont le service du catéchuménat diocésain admiratif de l'événement.

Madeline dira qu'elle a été ravie d'avoir eu la liberté de pouvoir développer un chemin, ouvrir une route à ces jeunes hommes qui, souvent, lui glissaient dans le creux de l'oreille cette question : « Quand serons-nous baptisés ? »

## QUAND SERONS-NOUS BAPTISÉS ?

Quinze jours plus tard, les personnes concernées par la préparation de cette journée se sont retrouvées pour relire ensemble cet événement autour d'un couscous. Comme les 72 au retour de mission qui tressaillaient de joie, nous étions heureux :

- heureux d'avoir fédéré des personnes différentes autour d'un même projet ;
- heureux d'être témoins de l'action de l'Esprit par les étonnements exprimés ;
- heureux d'avoir vécu une expérience pascale dans un oasis de Fraternité ;
- heureux car les tensions rencontrées se sont apaisées et ont augmenté notre sagesse... ;
- heureux de rendre Grâce car c'est bien eux, ces migrants en situation difficile, qui ont semé ce jour-là des signes tangibles d'espérance.

Pouvons-nous être heureux sans être libres ? Magnifique sujet de philosophie ! Je crois qu'il n'y a pas de bonheur sans liberté. Elle est un chemin qui se construit chaque jour. ■

# « Vous avez été appelés à la liberté » (*Galates 5, 13*)

Alain Le Négrate

**D**es judéo-chrétiens sont venus d'Antioche ou de Judée au pays des Galates, dans les communautés fondées par saint Paul. Ils prétendent que, pour être sauvés, les païens convertis à l'Évangile doivent se soumettre à la Torah. Les pagano-chrétiens se mettent alors à observer le calendrier liturgique juif et sont sur le point d'accepter la circoncision quand Paul leur écrit.

À la conférence apostolique de Jérusalem il a obtenu de haute lutte des « colonnes de l'Église » un accord pour ne pas imposer la circoncision aux non-Juifs (*Ga 2* et *Ac 15*). Manifestement, des judaïsants réactionnaires n'acceptent pas cette décision et entreprennent de prendre leur revanche en allant sur les talons de Paul. Tout juste informé, l'apôtre rédige une lettre passionnée, tant il est contrarié que des missionnaires sans mandat sapent son autorité pour présenter un autre Évangile : « Galates insensés, qui vous a ensorcelés ? » (*Ga 3, 1*). C'est la vérité de l'Évangile qui est en cause. Il exhorte les convertis à résister face à « ces intrus, ces faux frères venus espionner la

---

## À PROPOS DE L'AUTEUR

En équipe Mission de France à Drancy (93), Alain Le Négrate est en retraite professionnelle depuis peu. Il participe avec l'équipe et une communauté jésuite à la vie de la

Maison d'Église Saint-Paul (La Plaine Saint-Denis). Depuis 2008, il intervient dans la formation des laïcs du diocèse à plusieurs niveaux.

liberté que nous avons dans le Christ Jésus, afin de nous réduire en servitude » (*Ga 2, 4*).

## LA LETTRE AUX GALATES N'A RIEN PERDU DE SON ACTUALITÉ.

La lettre aux Galates n'a rien perdu de son actualité, et son enseignement sur la liberté chrétienne vaut pour les chrétiens de tous les temps. Le christianisme a toujours tendance à retomber dans les travers de ces descendants des Gaulois<sup>1</sup>, à devenir une religion de la loi, alors qu'il est né de l'Esprit de liberté. Explorons trois aspects de la théologie de Paul sur la liberté : l'invention de l'universalisme, le dépassement des pratiques religieuses, et la permanence de l'élection d'Israël.

### L'invention de l'universalisme

Pendant de longues années au contact des païens, Paul a acquis la ferme conviction que l'obéissance à la Loi de Moïse ne peut pas faire accéder à la nouveauté du véritable Évangile ni, surtout, à sa puissance libératrice universelle. Ce n'est que quatorze ans après avoir fait la connaissance de Céphas, selon son récit, qu'il est venu avec Barnabé et Tite à la conférence de Jérusalem. De son débat serré avec les responsables de l'Église-mère, il donne cet écho : « Nous ne leur avons cédé en rien, pas même un instant, afin de sauvegarder pour vous la vérité de l'Évangile » (*Ga 2, 5*). Ce qu'il appelle « la vérité de l'Évangile », c'est l'accès sans entraves des païens à la foi chrétienne, autrement dit la liberté.

Il rappelle l'incident d'Antioche, son altercation avec Céphas quand celui-ci, intimidé par des « gens de l'entourage de Jacques », s'est mis à judaïser, entraînant dans l'erreur les judéo-chrétiens, et même Barnabé (*Ga 2, 11-14*). Pour Paul, c'est par la foi, et non par la Loi, que toutes les nations sont destinées à bénéficier de la promesse faite à Abraham : « En toi seront bénies toutes les familles de la terre » (*Gn 12, 3*). La foi en cette promesse précède la Loi de Moïse qu'Abraham n'a pas connue. Aucun compromis n'est possible

---

1. Trois siècles auparavant, des envahisseurs gaulois ont créé dans la région d'Ancyre (Ankara) un royaume. Le nom « *Galates* », *Galatè*, garde la réminiscence de Gaulois.

avec les « faux frères » sur la liberté chrétienne. Paul a expérimenté longuement auprès des païens que cette liberté est un don de la foi qui, déliée de la Loi, transgresse tout particularisme ; elle ouvre à l'universel.

Alain Badiou, philosophe athée d'inspiration marxiste, dit avoir été fasciné par la figure militante de l'apôtre des nations. La raison en est que Paul a introduit une rupture – pour ne pas dire une révolution – dans la pensée, en inventant l'universalisme. Le philosophe retient la connexion paulinienne entre la réflexion sur le sujet (la personne) et l'interrogation sur la Loi. Il qualifie de stupéfiant ce verset : « Il n'y a plus ni Juif, ni Grec, il n'y a plus ni esclave ni homme libre, il n'y a plus ni homme ni femme<sup>2</sup> » (*Ga* 3, 28). Cela se com-

DIEU OFFRE SA  
VÉRITÉ À TOUS  
– OU À CHACUN –  
SANS CONDITION  
D'APPARTENANCE .

prend à la lumière d'une autre affirmation : Dieu ne regarde pas aux personnes<sup>3</sup>. Le sujet quel qu'il soit est défini uniquement par sa foi, sa conviction ; Dieu offre sa vérité à tous – ou à chacun – sans condition d'appartenance. « La vérité en question, totalement subjective,

ne s'autorise que d'elle-même et, par là, critique radicalement la Loi juive comme d'ailleurs la loi grecque.<sup>4</sup> » Cela, selon Badiou, inaugure l'universalisme. M.-F. Baslez note qu'effectivement Paul prend le contre-pied d'un proverbe célèbre à son époque, attribué tantôt à Thalès, tantôt à Socrate, selon lequel le Grec doit se féliciter d'être né être humain et non animal sauvage, ensuite homme et non pas femme, troisièmement Grec et non barbare<sup>5</sup>.

L'universalisme est donc clairement posé à propos de l'accueil à faire aux païens dans les communautés chrétiennes, peu important leur origine et leur place dans la société. C'est la grande affaire et le génie du pionnier Paul dont le principe est « d'éviter de bâtir sur des fondations posées par autrui » (*Rm* 15, 20).

---

2. Ce leitmotiv déjà écrit dans *1 Co* 12, 13 sera repris dans *Rm* 10, 12 puis, après Paul, dans *Col* 3, 11.

3. *Ga* 2, 6 et *Rm* 2, 11 : mot à mot « Dieu ne tient pas compte de l'apparence d'un humain ».

4. A. Badiou, *Saint-Paul. La fondation de l'universalisme*, PUF, 1997, p. 15.

5. Marie-Françoise Baslez, *Saint Paul*, Pluriel, 2012, p. 328.

## La liberté chrétienne au-delà des pratiques religieuses

Aux Corinthiens, la liberté souveraine des disciples du Christ a été longuement enseignée. Puisque certains n'ont pas compris la nature de cette liberté, Paul doit leur rappeler à deux reprises que « tout est permis, mais tout n'est pas profitable » (1 Co 6, 12 ; 1 Co 10, 23-24). Il ne manque pas de rajouter ce qu'il dira aussi aux Galates : « Que personne ne cherche son intérêt, mais celui d'autrui. » Ils ne doivent pas confondre la liberté avec le vieux rêve d'autonomie de tout homme ne faisant que ce qui lui plaît : « Frères, c'est à la liberté que vous avez été appelés. Seulement ne faites pas de la liberté un prétexte pour satisfaire la chair ; asservissez-vous plutôt, par amour, les uns aux autres » (Ga 5, 13). L'Évangile du Christ repose sur l'amour-agapè, qui est « le fruit de l'Esprit... contre quoi il n'est point de loi »

(Ga 5, 22.23)<sup>6</sup>.

PAUL DÉCRIT LE  
TIRAILLEMENT EN  
CHACUN ENTRE  
L'HOMME CHARNEL  
ET L'HOMME  
SPIRITUEL.

Quand Paul distingue la chair et l'esprit (ou l'Esprit)<sup>7</sup>, il n'oppose pas l'immatériel et le matériel, il décrit le tiraillement en chacun entre l'homme charnel et l'homme spirituel : « Le désir de la chair c'est la mort, le désir de l'esprit c'est la vie » (Rm 8, 6). Pour lui, la Loi reste du côté de la chair, alors que la foi est du côté de l'esprit.

Il explique aux Galates que la circoncision et la Torah les ramèneraient au stade infantile. La Loi n'est bonne que dans un rôle de pédagogue : « Aussi longtemps que l'héritier est en bas âge, il ne diffère en rien d'un esclave, il est sous l'autorité de tuteurs et curateurs jusqu'à la date fixée par le père. Nous, de même, quand nous étions en bas âge, nous étions asservis aux éléments du monde » (Ga 4, 1-3). La Loi de Moïse n'a donc qu'un rôle provisoire. L'expression « éléments du monde » renvoie aux pratiques religieuses, aux rituels et habitudes réglées sur les jours, mois et saisons : « Jadis vous étiez asservis

---

6. Ga 5, 22 : « Le fruit (*o karpos*) de l'esprit » est au singulier.

7. Chez Paul, on ne sait pas toujours si « l'esprit » doit être rendu avec une majuscule (l'Esprit du Seigneur, cf. 2 Co 3, 17), ou avec une minuscule (l'esprit, ce qui qualifie la vie de l'homme avec le Seigneur, cf. Ga 2, 20).

à des dieux qui ne le sont pas réellement. Comment pouvez-vous revenir à ces éléments infirmes et misérables dont vous voulez à nouveau vous faire esclaves ? » (Ga 4, 8.9). Les nouveaux chrétiens, peut-être désorientés sans la pratique des rites et sacrifices habituels chez les païens, sont invités à passer de l'enfance à l'âge adulte, de la loi à la foi, de la servitude à la liberté.

Paul leur demande des efforts soutenus afin de faire ce passage essentiel. En quelques mots, il en donne la raison : « Pour la liberté le Christ nous a libérés » (Ga 5, 1). C'est une formule centrale mais un peu obscure dans les traductions<sup>8</sup>. Dominique Collin en propose une signification : « La liberté se libère elle-même en nous, c'est le travail de la vie de l'Esprit. Vivre signifie déployer une liberté qui, en nous, a besoin de se libérer encore davantage.

CETTE LIBERTÉ  
MET LA BARRE  
HAUTE POUR TOUTE  
PERSONNE TENTÉE  
PAR LA RUSE DU  
DÉSIR DE VIVRE  
POUR SOI ET PAR  
LA ROUTINE ET  
LES HABITUDES  
RITUALISÉES.

Nous ne sommes pas simplement affranchis et libérés une fois par la foi au Christ. Paul dit que la vie à la suite du Christ est une libération de la liberté elle-même<sup>9</sup>. » C'est parce que le processus de libération n'est jamais achevé que l'apôtre ajoute : « Tenez donc ferme, et n'allez pas vous remettre sous le joug de l'esclavage. »

Cette liberté met la barre haute pour toute personne tentée d'une part par la ruse du désir de vivre pour soi et, d'autre part, par la routine et les habitudes ritualisées. Elle est inséparable de l'amour-*agapè* et conduit au-delà du religieux au sens de la pratique des observances.

## La permanence de l'élection d'Israël

Il n'y a de peuple élu qu'au bénéfice de l'humanité tout entière. Pour l'apôtre des nations, le drame d'Israël est de n'avoir pas compris que son élection est fondée sur la promesse faite à Abraham (Ga 3, 8). La Torah de Moïse n'a

---

8. L'expression traduit en grec un verbe hébreu en mode intensif, *i.e.* que l'action n'est pas ponctuelle, elle dure.

9. Dominique Collin, o.p., *Resurrexit* 2020, 7 séquences sur les *Galates* diffusées sur KTO, avril-mai 2020.

qu'un rôle transitoire jusqu'à l'accomplissement de la promesse au temps marqué par Dieu. Or, ce temps est venu en Christ<sup>10</sup> et Paul constate que, massivement, Israël ne le reconnaît pas.

Aux Galates il écrit que la Loi est source de malédiction (*Ga* 3, 10), une affirmation sévère à l'égard des Juifs. Quelques années plus tard, dans l'épître aux Romains, il emploie un ton plus modéré. Tout en maintenant que « le terme de la Loi, c'est le Christ » (*Rm* 10, 4), il y exprime ses tourments, « une grande tristesse et une douleur incessante » (*Rm* 9, 2) à l'égard de ses frères selon la chair : « Je suis moi-même de la race d'Abraham, de la tribu de Benjamin. Dieu n'a pas rejeté son peuple, que d'avance il avait connu » (*Rm* 11, 1.2). Autrefois si zélé « pour les traditions des pères » (*Ga* 1, 14), Paul s'en est éloigné après sa conversion. Pourtant, en y réfléchissant, il peut affirmer sereinement que « la Loi est sainte, et le précepte est saint, juste et bon. Alors ce qui est pour moi bon serait-il mort ? Jamais de la vie ! » (*Rm* 7, 12-13).

Il s'interroge sur le dessein de Dieu à l'égard d'Israël pour penser le mystère du Christ « lui-même Juif selon la chair » (*Rm* 9, 4) et, en conséquence, pour penser l'être-chrétien. Le chrétien ne doit pas se glorifier de sa nouveauté acquise en Christ : « Ce n'est pas toi qui portes la racine, c'est la racine qui te porte... Sauvageon d'olivier, tu as été greffé sur une souche sainte » (*Rm* 11, 16.17). Sans percer totalement le mystère, Paul assure que « du point de vue de l'élection, les Juifs sont aimés à cause des pères, car les dons de Dieu sont sans appel » (*Rm* 11, 28.29). Il s'en remet donc à la liberté de Dieu, avec l'intime conviction que « tout Israël sera sauvé » (*Rm* 11, 26).

Paul sait fort bien que la Loi ne peut pas être réduite à la caricature d'un ritualisme vide et tatillon. Mais elle présente une limite, elle n'est pas

PAUL S'EN REMET  
À LA LIBERTÉ  
DE DIEU,  
AVEC L'INTIME  
CONVICTION QUE  
« TOUT ISRAËL  
SERA SAUVÉ ».

---

10. *Ga* 4, 4 ; *Rm* 5, 6, repris en *Ep* 1, 10.

universelle. Son statut de loi divine l'interroge alors que les païens « ne sont pas sans loi, car ils se tiennent à eux-mêmes lieu de loi ; ne montrent-ils pas en effet, gravée dans leur cœur, la réalité de la Loi, à preuve le témoignage de leur conscience ? » (*Rm 2, 14-15*). L'Esprit de liberté les fait entrer dans l'unique peuple de Dieu, ainsi que le concile Vatican II l'a enfin reconnu : « L'Église croit que le Christ, notre paix, a réconcilié les Juifs et les nations par sa croix et en lui-même, des deux en a fait un seul<sup>11</sup>. »

La longue expérience de l'apôtre et sa réflexion ont fait évoluer sa pensée. Dans sa toute première lettre, il avait écrit aux Thessaloniens : « Les Juifs qui ont mis à mort Jésus le Seigneur ne plaisent pas à Dieu, ils sont les ennemis du genre humain... la colère a fondu sur eux pour toujours » (*1Th 2, 15.16*). Dans les lettres *aux Galates et aux Romains*, il constate que Juifs et chrétiens puisent à la même source, « car un seul précepte contient toute la Loi en sa plénitude : tu aimeras ton prochain comme toi-même » (*Ga 5, 14 et Rm 13, 8*), confirmant que « dans le Christ Jésus, ni circoncision ni incirconcision ne comptent, mais seulement la foi agissant par amour » (*Ga 5, 6*).

Le philosophe juif Emmanuel Levinas s'est exprimé sur la signification de l'élection d'Israël, après la Shoah : « Les Juifs, dit-il, sont nécessaires à l'avenir de l'humanité qui, à force de se savoir sauvée, n'a plus rien à attendre. La présence des Juifs rappelle aux conformistes de toute espèce que tout n'est pas pour le mieux dans le meilleur des mondes<sup>12</sup>. » Philosophe de l'altérité, il ne peut pas opposer l'obéissance aux commandements – substance la plus profonde du judaïsme – à l'impératif divin de l'amour ordonnant l'amour d'autrui. Sur au moins un point, lui et saint Paul se rejoignent : l'affirmation d'une liberté onéreuse, une « difficile liberté »<sup>13</sup>.

Une question vient : le tourment de Paul a-t-il encore raison d'être, vingt siècles après ? À l'heure du dialogue interreligieux, voulu et promu à Vatican II,

---

11. Concile Vatican II, *Nostra aetate* n° 4.

12. E. Levinas, *Difficile liberté*, Albin Michel, 2006.

13. E. Levinas, « Préface » de : Maïmonide, *Le livres des commandements*, L'âge d'homme, 1987.

la vision paulinienne universaliste de l'Évangile peut très bien allier unité et diversité, convergence des vocations et richesse des cultures et des peuples, même sans changer de religion.

LA VISION  
PAULINIENNE  
UNIVERSALISTE DE  
L'ÉVANGILE PEUT  
TRÈS BIEN ALLIER  
UNITÉ ET DIVERSITÉ.

## L'Esprit de liberté

Si le judaïsme est l'affaire d'un peuple particulier, le christianisme ouvre à la dimension universelle. Quelques siècles après la mort du Christ, le Talmud de Babylone a accusé Jésus d'avoir été un faux-prophète incitant à l'apostasie<sup>14</sup>. Finalement, c'est assez bien vu. La liberté de l'Esprit ne peut être encadrée par aucune religion, qu'elle soit juive, catholique ou autre. Comme Jésus son Seigneur, Paul s'est voulu « libre à l'égard de tous, Juif avec les Juifs, sans-loi avec les sans-loi, faible avec les faibles, pour les gagner tous » à la vérité de l'Évangile, à la liberté (1 Co 9, 19-23).

Aveuglé par la lumière du Ressuscité, Saul a retrouvé la vue trois jours après (Ac 9, 3-9). Ce fut une libération pascale : « Par la Loi je suis mort, crucifié avec le Christ ; je vis, mais non pas moi, c'est le Christ qui vit en moi » (Ga 2, 19.20). Que faire pour engendrer les Galates à la nouvelle vie qui est la sienne ? Paul ose recourir à la tendresse d'un amour maternel : « Mes petits enfants, pour vous j'endure les douleurs de l'enfantement jusqu'à ce que le Christ soit formé en vous » (Ga 4, 19-20).

L'apôtre de la liberté était jadis persécuteur des « adeptes de la Voie », et s'employait à les enchaîner. Désormais il se qualifie lui-même, paradoxalement, d'« esclave du Christ »<sup>15</sup>. Sur la route de Damas, il a été enrôlé de force pour être « l'instrument de choix pour porter le nom du Seigneur aux païens » (Ac 9, 15). En réalité, il s'agit d'une force familière aux disciples du Christ, une force supérieure, l'Esprit d'amour : « Là où est l'Esprit du Seigneur, là est la liberté » (2 Co 3, 17). ■

14. Traité du Sanhedrin 43a du Talmud, cf. R. E. Brown, *La mort du Messie*, Bayard, 2005, p. 612.

15. Cf. *Rm* 1, 1 ; *Ga* 1, 10 ; *Ph* 1, 1 : *doulos Christou*, « esclave du Christ ».

# Un livre, un auteur

PAUL COLRAT, FOUCAULD GIULIANI,  
ANNE WAELES :  
*LA COMMUNION QUI VIENT. CARNETS POLITIQUES  
D'UNE JEUNESSE CATHOLIQUE,*  
SEUIL, 2021, 224 PAGES.

Bernard Michollet



Le caractère intrigant du titre du livre de trois trentenaires qui se revendiquent catholiques, *La communion qui vient*, n'est pas désavoué par son contenu. Le fragment des *Pensées* de Pascal mis en exergue du premier chapitre donne le ton : « Cela n'est pas volontaire, vous êtes embarqué. » Il s'agit de réfléchir à quoi nous sommes engagés.

Pour ce travail, Blaise Pascal, Søren Kierkegaard, Friedrich Nietzsche, Charles Péguy, Emmanuel Mounier, Simone Weil, Albert Camus, Jean-Luc

Nancy... sont les philosophes volontiers convoqués parce qu'ils portent la question de l'existence comme engagement dans le monde. Ils accompagnent quelques grands ancêtres théologiens, saint Augustin ou Grégoire le Grand, et ouvrent la voie à Madeleine Delbrêl, Karl Rahner, Gustavo Gutiérrez ou encore Christian de Chergé... Ils font aussi place aux Nord-Américains dont la militante catholique Dorothy Day et le théologien William Cavanaugh, qui

cherchent à inventer un nouveau chemin théologico-politique pour un monde moderne désabusé, en crise.

ILS PARTENT « DU  
POSITIF QU'EST DÉJÀ  
LA VIE CHRÉTIENNE  
INCARNÉE PAR LE CHRIST  
ET ESQUISSÉE DANS  
LES PAROISSES ».

Les auteurs sont les initiateurs des cafés Le Simone à Lyon et Le Dorothy à Paris, en référence à Simone Weil et à l'Américaine Dorothy Day. Ils ne cherchent pas à glisser l'Église catholique dans les fissures du monde au service d'un projet politique qui risque toujours de l'instrumentaliser. Ils partent « du positif qu'est déjà la vie chrétienne incarnée par le Christ et esquissée dans les paroisses ». Selon leur perspective, elle « exerce politiquement sa puissance de déflagration » car « elle désacralise (...) les pouvoirs mondain, politique et économique », « ouvre à l'expérience du temps messianique du salut » et « ruine les prétentions du sujet à l'identité » (p. 10).

Sur un peu plus de 200 pages, les auteurs, après avoir analysé « Notre situation politique » et pointé l'« Urgence de la crise », déconstruisent quelques évidences concernant tant la société moderne contemporaine que le christianisme et les articulations qu'il entretient avec elle. « Déciviliser le christianisme », « Destituer l'économisme » et « Déconstruire "la vie" et "la famille" » sont autant de chapitres destinés à rappeler que « le Christ n'a pas mis de l'ordre, [qu']il a désordonné le faux ordre et cela non par goût de la confusion mais de la communion » (p. 71).

Les auteurs préfèrent aux belles constructions humaines destinées à glorifier Dieu, la parole de la Croix : « Ce n'est pas seulement le Messie qui est attaché à une croix, c'est aussi l'homme, *ecce homo*. Les idoles que nous nous faisons de l'homme viennent y mourir, [...]. » Dans ce chapitre, « L'homme crucifié », ils postulent que « le Christ révèle (...) le vrai visage de l'homme qu'il vient sauver : la personne comme *irréductible* » (p. 151). Cela leur permet de « [récuser] toute

LES AUTEURS  
PRÉFÈRENT AUX BELLES  
CONSTRUCTIONS HUMAINES  
DESTINÉES À GLORIFIER  
DIEU, LA PAROLE DE  
LA CROIX.

définition de l'homme qui le soumet à un pouvoir » (p. 152) et de conduire un travail éclairant de déconstruction des notions de substance de l'homme (p. 153) et d'individu (p. 154 *sqq.*). Ils proposent la « connaissance de soi dans le regard de Dieu » (p. 167) comme geste fondateur à toute quête d'identité.

C'est cette ouverture à l'altérité qui structure leur analyse de l'Église : « Nous n'avons pas à défendre une identité chrétienne, car il n'y en a pas. [...] la foi chrétienne que nous partageons [...] est une puissance de sortie de soi vers Dieu et vers les autres, non un processus d'uniformisation... » (p. 81). Dès lors, la seule posture qui vaille relève de la théologie politique négative : « Nous ne voulons pas construire un nouveau parti, mais rappeler des évidences critiques contre des mensonges... » Les auteurs ne se posent pas en donneurs de leçons parce que, avouent-ils, « [ils] écrivent à partir de [leurs] propres erreurs et de [leurs] propres errances » (p. 214). Ils proposent de se laisser décentrer de soi en se centrant sur le Christ dont « la Croix », « trône du monde », « vide », « n'est que l'envers du salut par l'*anastasis*, ce mot étrange qui signifie à la fois "résurrection" et "soulèvement collectif" » (p. 213).

Cet ouvrage à six mains n'est pas un livre de recettes politico-religieuses mais un rafraîchissant rappel que tout engagement dans la société tient d'abord à une saine articulation de la cité des hommes et de la cité de Dieu qui « se nourrit de l'Histoire » pour exprimer « le salut [qui] s'exerce dans l'Histoire ». En d'autres termes, la cité de Dieu est l'« œuvre concrète » (p. 67) qui donne à expérimenter la « communion qui vient », le « royaume » ou le « Christ ».

Stimulant ! ■

# Résonances

## LA LIBERTÉ SUBVERSIVE DE JÉSUS

Alain Le Négrate

**T**ransgression et subversion sont les maîtres mots qui ont suivi 1968, quand la jeunesse éprise de liberté aux États-Unis, en France et ailleurs, a refusé avec fracas l'ordre moral imposé. Il en a résulté, on le sait, une remise en cause de beaucoup d'institutions au bénéfice des libertés individuelles. L'institution Église s'est trouvée contestée, surtout à propos de son pouvoir en matière de morale. L'affrontement entre loi et liberté a été aussi le combat de saint Paul contre les autorités de la première Église, pour faire bon accueil aux païens séduits par l'Évangile. Une lecture des Évangiles avec la subversion pour grille de lecture, montre que Jésus, lui-même, affiche une liberté souveraine allant très au-delà de la révolution individualiste. Jean Le Du<sup>1</sup> a fait cette lecture dans *Le Fils prodigue ou les chances de la transgression*<sup>2</sup>. Il l'a appliquée aussi au comportement du Fils de l'homme, pieds et poings liés devant ses juges, en parcourant les récits de la Passion dans le texte qui suit, tiré de son ouvrage *Qui fait la loi ?*

---

1. Jean Le Du (1927-2009) était prêtre du diocèse de Saint-Brieuc, et natif de Plancoët. Théologien moraliste, il a publié des ouvrages touchant souvent à des questions d'éducation. Il a participé à des travaux à l'Institut supérieur de Pastorale catéchétique (ISPC à l'Institut catholique de Paris) et à des collaborations avec Henri Bourgeois, Gérard Defois, Françoise Dolto, et d'autres.

2. Jean Le Du, brochure *SOFEC* éditée à Saint-Brieuc en 1974, 64 pages d'une approche psychanalytique de la parabole.

En attribuant à Dieu l'origine directe de la loi, on confère quasi nécessairement un caractère absolu à chacune des prescriptions ou des proscriptions émises. De ce fait disparaissent des éléments déterminants de l'univers éthique. Nous pensons particulièrement à l'ambiguïté des comportements humains. Qu'entendons-nous par ambiguïté ? Le caractère absolu du décalogue se donne un univers qui n'est pas le vrai. « Ne mentez pas », soit ; vous ne serez jamais un homme politique ; mais jamais un commerçant non plus ;

L'ORDRE MORAL  
REÇOIT DU SACRÉ UNE  
CONNOTATION DE PURETÉ,  
D'ABSOLU, DE « TOUT OU  
RIEN » QUI NE FACILITE  
PAS L'ÉLABORATION DES  
SOLUTIONS POSSIBLES.

ni même un père de famille supportable aux siens... Si vous tenez à être tout cela, admettez d'être compromis ; et ensuite, il vous restera à choisir le mensonge le moins nocif, le mensonge le plus fécond, le moins blessant pour autrui. Ce faisant, vous êtes en chemin vers une

plus grande vérité. L'ordre moral reçoit du sacré une connotation de pureté, d'absolu, de « tout ou rien » qui ne facilite pas l'élaboration des solutions possibles, lesquelles ne sont jamais de l'ordre du « tout ou rien ». [...]

Après la venue de Jésus et la proclamation de son message, nous ne pouvons plus penser de la même façon le rapport de l'homme à la loi. [...] Jésus a eu des problèmes avec la loi. Problèmes si aigus même, qu'ils entrent pour une bonne part dans sa condamnation à mort. « Nous avons une Loi, accusent les Juifs devant Pilate ; et d'après cette Loi, il doit mourir. » [...]

Nous pourrions prendre en détail les multiples contestations qui opposèrent, en son temps, Jésus aux stricts tenants de la Loi. Par exemple, la phrase fameuse : « Le sabbat est fait pour l'homme et non l'homme pour le sabbat. » Ou bien encore cette autre affirmation, tout aussi riche de conséquences : « Mais pourquoi ne jugez-vous pas par vous-mêmes de ce qui est juste ? » (Lc 12, 57). [...]

*Nous voudrions lire dans le comportement de Jésus comment il s'y prend pour articuler ses désirs et les interdits sociaux culturels de son temps ; comment il s'y prend pour « faire la loi », « se mettre à son compte » dans une perspective où la relation à Dieu demeure prévalente.*

*C'est cela notre question ; pas une autre.* Il ne suffit pas de prendre quelques phrases isolées de Jésus, pour lui faire illustrer la réponse que nous aimerions entendre ; car, comme chacun sait, la question que l'on pose n'est jamais innocente ; déjà elle « fait de l'œil » à

la réponse que, secrètement, elle espère. [...] Considérons plutôt comment la liberté de Jésus qui s'est affirmée tout au long de ses rencontres et de ses enseignements éclate au moment de la Passion.

LA LIBERTÉ DE JÉSUS  
QUI S'EST AFFIRMÉE  
TOUT AU LONG DE SES  
RENCONTRES ET DE  
SES ENSEIGNEMENTS  
ÉCLATE AU MOMENT  
DE LA PASSION.

Jésus n'échappe pas aux tâches élémentaires de l'humanité ; ni à ses conflits ; ni à son absurdité ; ni à l'angoisse, au désir, à la loi et à la mort. En vivant toutes ces réalités Jésus ne dispose pas d'atouts supplémentaires qui lui autoriseraient des circuits courts ; il parcourt de bout en bout ce qu'un homme doit vivre pour pouvoir dire : « Ceci est mon corps. » Or, l'expression la plus haute, la plus claire de tout cela, nous semble contenue dans ce qu'on a appelé la *passion*, et qui tient dans l'Évangile une place exceptionnellement importante. [...] Il nous semble qu'avant toute chose, dans cette traversée de l'angoisse, de l'agonie et de la mort, Jésus nous dit que la Passion doit être subvertie. Que tout homme y est assujetti, pas seulement à l'heure de sa mort ; mais qu'il doit en retourner le sens. Qu'elle n'est pas le dernier mot.

Au cours de cette Semaine sainte, où se dramatise le tout de l'homme, Jésus vit ce qu'il souhaite nous voir vivre.

Il est trahi, c'est une passion, un destin, une manipulation. Mais il le sait, le manifeste par exemple à Judas : « Ce que tu as à faire, fais-le vite. »

Il est piégé, on l'attend pour l'arrêter au jardin des Oliviers. Passion. Il pourrait s'échapper ; en d'autres circonstances, il l'a fait. Mais il veut cette épreuve. Il prend l'initiative de monter à Jérusalem où on l'attend. Subversion.

Il est arrêté par les forces de police. Passion. Mais il manifeste de façon éclatante qu'il pourrait résister victorieusement. Subversion. Le sens de l'événement reste entre ses mains.

Il est questionné, soumis à la question. Passion. Mais il répond s'il le veut ; il ne répond pas s'il ne le veut pas. Subversion.

Il est frappé. Passion. Mais il s'insurge contre cette violence injustifiée. « Si j'ai bien parlé, pourquoi me frappes-tu ? » Subversion. [...]

*Ce que Jésus vit, c'est une subversion du sens des événements, des lois et des institutions. Une promotion du sujet. Alors qu'il est traité en objet, il se comporte en sujet. Alors qu'il est agi, il se comporte en acteur.*

JÉSUS S'AFFIRME  
DANS SA PASSION  
COMME QUELQU'UN  
QUI S'AUTORISE DE  
LUI-MÊME ; QUI DIT  
« JE ».

Alors qu'il est condamné au nom de la lettre, il se comporte en auteur, interprétant ce qui lui arrive.

Alors qu'il est pris dans un *meurtre* objectif, il se comporte comme quelqu'un qui *donne sa vie*.

Plus qu'en toute autre circonstance,

Jésus s'affirme dans sa Passion comme quelqu'un qui *s'autorise* de lui-même ; *qui dit* « Je » ; dans la ligne de toutes ses prises de position antérieures où son « Je » s'affirmait en anticipant ce point éclatant de la mort à venir. [...]

Le mouvement de Jésus va d'une Passion dans laquelle Jésus entre à une subversion de cette Passion ; à une éclosion de liberté dans ce qui était destin ; à l'émergence d'un « Je ». Par contre, les autres acteurs de la Passion, ceux qui, au départ, ont le pouvoir et la liberté, Pilate, Hérode, le peuple, s'aliènent progressivement en se renvoyant Jésus les uns aux autres. ■

Jean Le Du, *Qui fait la loi ?*, Cerf, 1974, p. 17-39.

# Bulletin d'abonnement ou de réabonnement

à renvoyer à :

MISSION DE FRANCE / LETTRE AUX COMMUNAUTÉS – BP 101 – 94171 LE PERREUX-SUR-MARNE CEDEX

Nom .....

Prénom ..... Année de naissance .....

Adresse .....

.....

.....

Code postal ..... Ville .....

E-mail .....

Téléphone .....

Abonnement \*  Réabonnement \*

\* Mettez une croix dans les cases correspondantes

• Lettre aux Communautés  ordinaire : 45 €  de soutien : 50 €

• Offre pour les moins de 35 ans non abonnés  20 €

Je fais un don de :

..... €

Joindre au bulletin votre chèque, libellé à l'ordre de « MDF - Lettre aux Communautés ».

Le chèque de don doit être séparé de celui correspondant au réabonnement. Faire deux chèques séparés.

Ci-joint un chèque de : ..... €

## Legs : Le don de la vie... en héritage

La Mission de France est habilitée à recevoir des dons, donations, legs et assurances vie.

Pour que continue la présence d'Église qu'assure la Communauté Mission de France dans le monde d'aujourd'hui, vous pouvez léguer

tout ou partie de vos biens, étant respectés les droits des héritiers réservataires.

Association diocésaine, la Mission de France est exonérée de tous droits de mutation, que ce soit au titre d'une succession ou d'une donation.

N'hésitez pas à contacter l'économe de la Communauté  
Mission de France : M. Luc Feillée au 01 43 24 79 58

## LETTRE AUX COMMUNAUTÉS

**Communauté Mission de France**

**BP 101 - 3, rue de la Pointe - 94171 Le Perreux-sur-Marne Cedex**

**Tél:** 01 43 24 95 95 **Fax:** 01 43 24 79 55 **Courriel:** [secretariat@missiondefrance.fr](mailto:secretariat@missiondefrance.fr)

**Site:** [www.missiondefrance.fr](http://www.missiondefrance.fr)

**Directeur gérant:** Henri VÉDRINE **Responsable:** Nicolas RENARD

**Comité de rédaction:** Henri VÉDRINE, Nicolas RENARD, Bénédicte DU CHAFFAUT, Michel GROLLEAUD, Bernard MICHOLLET, Guy PASQUIER, Patrick ROYANNAIS, Isabelle SALEMBIER, Gersende de VILLENEUVE, Christophe ROUCOU.

**Relecture:** Michel GROLLEAUD et Bernard MICHOLLET

**Abonnements:** Secrétariat Mission de France **Photos:** Communauté Mission de France

**Réalisation:** Sylvain SISMONDI - Agence Com&Sens - 30, boulevard du Roi - 78000 Versailles  
- [www.cometsens.net](http://www.cometsens.net)

**Secrétaire de rédaction:** Sylvain SISMONDI **Conception graphique:** Mathilda OUDIZ (Agence Kaolin)

**Mise en pages:** Sophie GAVOUYÈRE **Correction:** Matthieu GOURRIN

**Impression:** Chevillon, Sens (89) - Dépôt légal n° 469 / N° commission paritaire: 1126 G 85660

C'est sur ce renversement de la conception sans doute universelle de Dieu que se fonde ultimement la liberté chrétienne : au nom de quoi, au nom de qui vivons-nous – devons-nous vivre – agissons-nous, nous engageons-nous ? Au nom du Christ révélant le Dieu très-wbas qui laisse l'homme à sa liberté mais qui se tient, comme un appel constant à sa conscience, solidaire des plus faibles, des plus démunis, de ceux et celles qui sont effacés de toutes nos « tablettes ».

Jean-Marie Ploux

---



Communauté Mission de France  
BP 101 - 94171 Le Perreux-sur-Marne Cedex  
Tel : 01 43 24 95 95 - Fax : 01 43 24 79 55  
[secretariat@missiondefrance.fr](mailto:secretariat@missiondefrance.fr) - [missiondefrance.fr](http://missiondefrance.fr)

